

L'espace francophone :
**relever des défis
économiques et numériques
pour assurer
son dynamisme**

RAPPORTEUR
Jean-Lou Blachier

2024-012
NOR : CESL1100012X
Mercredi 26 juin 2024

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026
Séance du 26 juin 2024

L'espace francophone : relever des défis économiques et numériques pour assurer son dynamisme

Avis du Conseil économique, social
et environnemental sur proposition
de la commission Affaires européennes
et internationales

Rapporteur :
Jean-Lou Blachier

Question dont le Conseil économique, social
et environnemental a été saisi par décision
de son Bureau en date du 3 octobre 2023 en
application de l'article 3 de l'ordonnance
n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée
portant loi organique relative au Conseil
économique, social et environnemental.
Le Bureau a confié à la commission Affaires
européennes et internationales,
la préparation d'un avis *L'espace francophone :
relever des défis économiques et numériques
pour assurer son dynamisme*.
La commission Affaires européennes et
internationales, présidée par
M. Serge Cambou, a désigné
M. Jean-Lou Blachier comme rapporteur.

sommaire

Synthèse	4
Introduction	8
A. Quelle stratégie et organisation institutionnelle pour la Francophonie économique et numérique ?	12
❶ Renforcer les objectifs économiques et numériques de la Francophonie	12
❷ Mieux fédérer les acteurs de la Francophonie économique et numérique et renforcer la place de la société civile organisée francophone	16
B. Favoriser les échanges et les innovations au sein de l'espace francophone	19
❶ S'appuyer sur le dynamisme économique et l'innovation dans l'espace francophone	19
❷ Favoriser les mobilités au sein de l'espace francophone	29
C. S'appuyer davantage sur les nombreux atouts de l'espace francophone	30
❶ S'appuyer sur la jeunesse et lui offrir une éducation francophone qui soit un tremplin vers l'emploi	30
❷ Renforcer l'autonomie économique et sociale des femmes francophones	33
D. Développer le français comme langue de travail	35
❶ Le français langue de travail dans les instances internationales et dans les entreprises	35
❷ Le français langue au travail en entreprise	38
❸ Promouvoir le français comme langue du numérique	39

Conclusion	43
Déclarations des groupes	46
Scrutin	58
Annexes	60

synthèse

Le potentiel économique de l'espace francophone est immense mais beaucoup reste à faire. Le CESE s'est donc saisi de ce sujet, en partenariat avec d'autres Conseils économiques et sociaux (CES) francophones¹, qui ont participé à ce travail par le biais d'auditions ou de contributions (en annexe).

Celui-ci permettra de contribuer aux grandes échéances à venir : l'Assemblée générale de l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESIF)² le 26 juin 2024 à Paris et le Sommet de la Francophonie en France le 5 octobre 2024.

Si l'on s'intéresse aux chiffres relatifs au potentiel de l'espace économique francophone³, ils ne sont pas tous homogènes mais confirment l'importance des enjeux de cette zone : 88 États et gouvernements répartis sur cinq continents ; 17,5 % de la population mondiale ; 16,5 % du produit national brut (PNB) mondial ; 20 % du commerce mondial de marchandises ; 14 % des réserves mondiales de ressources minières et énergétiques. Le français est la 3^{ème} langue des affaires et la 4^{ème} utilisée sur internet.

De plus, cet espace géographique dispose de nombreux atouts comme le dynamisme démographique et économique de la zone (taux de croissance moyen de 7 %), les

1 Ces conseils sont membres de l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESIF)

2 L'UCESIF est actuellement présidé par le président du CESE français

3 Données de l'OIF

potentialités offertes par le numérique, la croissance des échanges dans la zone ou encore les atouts de sa jeunesse.

Cet espace qui utilise généralement une langue commune, (langue officielle ou a minima langue suffisamment partagée au sein de sa population locale) dispose, du fait d'une histoire partagée, de normes juridiques proches (droit continental) ainsi que d'une culture et de valeurs communes.

Si les atouts sont nombreux, les défis à relever demeurent cependant importants comme la concurrence avec d'autres langues, l'attrait pour le Commonwealth. De plus, l'espace francophone est morcelé et fait face à des situations économiques, sociales, environnementales et politiques très diverses et à une situation géopolitique actuelle complexe pour la Francophonie, notamment en Afrique.

L'avis du CESE avec ses dix préconisations propose des solutions pragmatiques et opérationnelles pour relever les enjeux de demain.

Il fixe des objectifs autour de quatre grands axes.

AXE 1 : QUELLE STRATÉGIE ET ORGANISATION INSTITUTIONNELLE POUR LA FRANCOPHONIE ÉCONOMIQUE ET NUMÉRIQUE ?

PRÉCONISATION #1

Le CESE préconise que les prochaines stratégies économiques et numériques de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) soient ciblées sur quelques grands secteurs d'avenir (numérique et intelligence artificielle ; transition énergétique ; formation ; infrastructures urbaines et durables) et contiennent des propositions pour mobiliser des financements ainsi que des objectifs chiffrés à atteindre qui devront être proposés par l'OIF. Cette dernière s'assurera que chaque État s'engage à les respecter. Les Sommets de la Francophonie devront être l'occasion d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ces stratégies.

PRÉCONISATION #2

Le CESE préconise de renforcer la place de la société civile au sein des instances de la Francophonie et de créer un partenariat institutionnalisé entre l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires (UCESIF), qui doit jouer un rôle majeur pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de la Francophonie économique et numérique.

*AXE 2 : FAVORISER LES
ÉCHANGES ET LES INNOVATIONS
AU SEIN DE L'ESPACE
FRANCOPHONE*

PRÉCONISATION #3

Le CESE soutient le lancement de l'Alliance francophone pour la propriété intellectuelle, projet de nature à assurer tant un objectif de promotion du français en tant que langue de travail au sein des institutions concernées, que de rayonnement des normes francophones en matière de protection de la propriété intellectuelle. Cette initiative devra être soutenue et menée en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qui doit se saisir de cette question.

PRÉCONISATION #4

Pour le CESE, les missions économiques développées par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) doivent être encouragées et intensifiées. Elles seront l'occasion de promouvoir des modèles de production responsable et durable s'appuyant sur des standards internationaux existants comme les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, les normes internationales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou la norme ISO 26 000.

Un premier bilan des bénéfices et retombées de ces missions doit être établi dès 2025.

PRÉCONISATION #5

Le CESE préconise d'organiser le Forum FrancoTech lors de chaque sommet de la Francophonie, afin qu'il devienne un lieu d'échanges, de facilitation de projets et de financement des acteurs francophones du numérique en réunissant les différents acteurs économiques.

PRÉCONISATION #6

Le CESE préconise de simplifier la délivrance de visas de circulation à destination de la France et des autres pays francophones afin de favoriser les échanges en matière de Francophonie économique et numérique. Il est impératif de faciliter la mobilité circulaire et l'octroi de visas à des publics définis (acteurs économiques et sociaux, chercheurs, congressistes, étudiants, ...) dans le cadre d'événements, de projets ou encore de formations identifiées.

*AXE 3 : S'APPUYER DAVANTAGE
SUR LES NOMBREUX ATOUTS DE
L'ESPACE FRANCOPHONE*

PRÉCONISATION #7

Pour le CESE, il faut consolider l'attrait du français pour la jeunesse francophone en développant l'enseignement professionnel et en liant apprentissage de la langue et mises en situation professionnelle.

PRÉCONISATION #8

Le CESE recommande que l'égalité de genre et l'autonomie économique et sociale des femmes, par la formation et le soutien financier, demeurent des axes structurants des politiques et programmes déployés par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il appelle à une concertation et à de meilleures synergies entre l'OIF et l'Agence française de développement (AFD) pour identifier des projets communs et en assurer le suivi.

*AXE 4 : DÉVELOPPER LE FRANÇAIS
COMME LANGUE DE TRAVAIL*

PRÉCONISATION #9

Pour le CESE, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) doit faciliter la participation des pays francophones aux discussions internationales sur l'environnement et le développement durable et veiller à ce qu'ils reçoivent de manière instantanée l'information pertinente en français afin de pouvoir participer et agir de façon concertée lors de ces sessions de négociations.

PRÉCONISATION #10

Le CESE recommande à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) d'amplifier sa politique de stratégie numérique et son programme d'action sur la découvrabilité des contenus francophones. Les résultats dans ce domaine doivent être évalués lors de chaque sommet de la Francophonie.

introduction

Il n'existe pas de définition officielle de la Francophonie économique et les études et données sur cette question sont encore assez parcellaires. Un Observatoire de la Francophonie économique a cependant vu le jour en 2017, témoignant ainsi de l'intérêt de ce sujet.

Historiquement la Francophonie s'est en effet construite sur les questions linguistiques, culturelles et politiques. Mais, peu à peu le potentiel économique représenté par cet espace partageant une langue commune et des liens culturels, sociaux et juridiques importants, est devenu une évidence. Cela appelle à construire une véritable stratégie capable de renforcer ces liens et le potentiel économique de ces territoires.

Les chiffres relatifs au potentiel de l'espace économique francophone ne sont pas tous homogènes mais ils confirment l'importance des enjeux de cette zone. Ainsi si l'on reprend les données de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF)⁴, l'espace économique francophone représente en 2023 :

- 88 États et gouvernements répartis sur 5 continents ;
- 17,5 % de la population mondiale ;
- 16,5 % du produit national brut (PNB) mondial ;
- 20 % du commerce mondial de marchandises ;
- 14 % des réserves mondiales de ressources minières et énergétiques ;

⁴ Chiffres 2023, issus d'une présentation de l'OIF sur la mission économique et commerciale en Roumanie.

→ Le français est la 3^{ème} langue des affaires et la 4^{ème} utilisée sur internet.

Le potentiel économique théorique de l'espace francophone est donc immense mais beaucoup reste à faire. Il convient de donner une réalité pragmatique et institutionnelle à ce qui est encore une approche assez conceptuelle. Cependant, on peut déjà constater que l'appartenance à l'OIF qui se saisit de plus en plus de cette thématique et l'usage de la langue française, entraînent à eux seuls des effets de nature économique positifs.

De plus, au cours de ses auditions et entretiens, le CESE a constaté que cet espace géographique dispose de nombreux atouts. Ces derniers militent pour que cette Francophonie économique et numérique soit renforcée et davantage organisée autour d'institutions et de stratégies partagées par les acteurs privés et publics. On peut citer comme facteurs de croissance le dynamisme démographique et économique de la zone (taux de croissance moyen de 7 %), les potentialités offertes par le numérique, la croissance des échanges dans la zone ou encore le dynamisme de sa jeunesse.

Cet espace utilise généralement une langue commune, (langue officielle ou a minima langue suffisamment partagée au sein de sa population locale) et dispose, du fait d'une histoire partagée, de normes juridiques proches (droit continental) ainsi que d'une culture et de valeurs communes.

Pour le CESE, cette langue française doit être promue comme une langue d'influence ouverte sur les autres cultures et sur les autres langues. Elle doit permettre aux citoyens et citoyennes de

disposer d'un outil d'échange commun, souvent à côté de langues locales et ne doit pas gommer les diversités culturelles. Il ne s'agit nullement d'imposer la langue française au niveau mondial. Au contraire, l'usage du français doit affirmer sa place à une époque où le multilinguisme est une réalité, une nécessité et une richesse. Il doit devenir suffisamment attractif, notamment auprès des jeunes, pour conserver son dynamisme et son intérêt.

Si les atouts sont nombreux, les défis à relever demeurent importants, ce qui explique le choix de ce sujet par le CESE.

En premier lieu le français, même si le nombre de locuteurs augmente de façon continue, est concurrencé par d'autres langues. Certains États se détournent de la Francophonie pour rejoindre la zone d'influence du *Commonwealth* (cf. Annexe), par exemple le Togo et le Gabon⁵. Par ailleurs, des États francophones ont décidé d'adopter l'anglais comme deuxième langue officielle (exemple du Rwanda) quand d'autres, comme l'Algérie, renoncent peu à peu à l'usage du français. Ainsi, jusqu'en 2021, certaines écoles privées pouvaient proposer aux élèves de suivre le programme en français en plus du cursus national obligatoire en arabe, ce qui n'est désormais plus possible⁶.

L'espace francophone est également morcelé et fait face à des situations économiques, sociales, environnementales et politiques très diverses. La situation géopolitique actuelle est complexe pour la Francophonie notamment en Afrique. Paradoxalement, elle peut rebondir dans ce contexte, en s'appuyant sur un espace de droits et une communauté de valeurs

5 Le Togo et le Gabon, bien que demeurant membres de l'OIF, ont également adhéré au Commonwealth en juin 2022.

6 https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/09/28/l-algerie-met-fin-brusquement-a-l-enseignement-des-programmes-scolaires-francais-dans-les-ecoles-privées_6191342_3212.html

partagées. Elle peut permettre de promouvoir un autre modèle que celui proposé par des puissances comme la Russie ou la Chine.

Cet avis du CESE s'inscrit donc dans un contexte particulier pour l'avenir de la Francophonie économique. Le CESE a souhaité traiter ce sujet en 2024 pour contribuer aux grandes échéances à venir :

- l'assemblée générale de l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESIF)⁷ le 26 juin 2024 à Paris ;
- le Sommet de la Francophonie en France le 5 octobre 2024 dont le thème est : « *Créer, innover, entreprendre en français* ».

Ces deux événements permettront à la société civile organisée francophone, dont la participation est indispensable au succès de cette Francophonie économique, de porter des préconisations fortes.

Dans cette optique, le CESE français a travaillé en partenariat avec l'UCESIF pour élaborer cet avis et ses préconisations. Plusieurs CES francophones ont été auditionnés, d'autres ont fourni de précieuses contributions aux travaux.

Sur le fond, le CESE souhaite porter une Francophonie économique et numérique ambitieuse. Cette question est extrêmement vaste puisqu'elle concerne, au-delà des stricts aspects économiques, les questions structurantes du développement durable et de la transition énergétique, ainsi que les enjeux liés au développement du numérique et à son accès. Porter une stratégie économique francophone c'est en effet aborder de nombreuses questions liées au développement de cet espace. On peut par exemple citer la question de la transition énergétique essentielle notamment en Afrique où à la fin de l'année 2021, 600 millions d'Africains, soit 43 % de la population du continent, n'avaient pas accès à l'électricité⁸

Tous ces enjeux ne pourront cependant pas être traités dans le détail mais le CESE s'attache dans cet avis à promouvoir un modèle économique ayant pour objectif le développement durable.

7 L'UCESIF est actuellement présidée par le président du CESE français

8 <https://www.cairn.info/geg-working-papers--6000000148911-page-1.htm#:--:text=La%20priorit%C3%A9%20absolue%20et%20imm%C3%A9diat,pas%20acc%C3%A8s%20%C3%A0%20l'%C3%A9lectricit%C3%A9>.

Dans cet avis, le CESE va formuler des propositions sur les quatre thématiques suivantes.

- Quelle organisation institutionnelle pour la Francophonie économique et numérique ?
- Comment favoriser les échanges et les innovations au sein de l'espace francophone ?
- Comment s'appuyer davantage sur les nombreux atouts de l'espace francophone ?
- Comment développer le français comme langue de travail et langue au travail ?

Les dix préconisations du CESE pour une Francophonie contemporaine à la croisée des défis économiques et numériques sont exposées ci-après.

A. Quelle stratégie et organisation institutionnelle pour la Francophonie économique et numérique ?

1. Renforcer les objectifs économiques et numériques de la Francophonie

La Francophonie économique est un concept assez récent. Trois phases peuvent ainsi se distinguer : la première correspond à l'expansion coloniale et vise à regrouper l'ensemble des populations parlant le français ; la deuxième phase dans les années 1960 correspond à celle de la décolonisation ; la troisième phase engagée depuis la fin des années 1990 vise à faire de la Francophonie une union géoculturelle de langue française qui vise à agir sur le cours de la mondialisation⁹.

C'est dans cette dernière période, où la Francophonie se revendique désormais comme puissance d'influence, que les questions économiques se renforcent (même si dès 1970, l'Agence de coopération culturelle et technique, fondée en 1970 à Niamey, au Niger s'intéresse déjà à la coopération économique). C'est cependant avec le plan d'action de Hanoï en 1997, que l'on peut mentionner la « première étape franchie par la Francophonie dans sa volonté de prise en compte des préoccupations économiques de son agenda »¹⁰.

En 2014, le Sommet de Dakar¹¹

décide de disposer d'une stratégie économique pour la Francophonie 2020-2025. Pour l'OIF, il s'agit « d'un tournant décisif dans la mesure où les États membres ont décidé de faire de la coopération économique un axe majeur des relations qu'ils entretiennent au sein de la Francophonie ».

Cette stratégie¹², premier document officiel fixant de grands objectifs dans le domaine économique, a pour but d'accompagner quatre grandes transitions :

- vers une mondialisation mieux régulée, plus équitable, respectueuse des droits humains et de l'environnement [...]
- vers une ère numérique plus mature, plus inclusive et bénéfique à l'humanité ;
- vers des matrices de développement centrées sur l'impératif de la durabilité [...] incluant une transition énergétique [...]
- vers un modèle de développement synonyme d'exigence d'égalité, d'inclusion et d'éradication de la pauvreté.

Il faut cependant aller plus loin aujourd'hui. Le CESE estime en premier lieu que cette stratégie doit être précisée et plus engageante.

⁹ Les trois phases de la Francophonie sont développées dans « Francophonie et mondialisation », août 2012, Editions Belin, Mélanie David et autres

¹⁰ Économie de la Francophonie, Boniface Boundoung Fouda, 2021

¹¹ XV^{ème} Sommet de la Francophonie à Dakar (Sénégal) les 29 et 30 novembre 2014

¹² Conférence ministérielle de la Francophonie 37^{ème} session – les 24 et 25 novembre 2020, Stratégie économique pour la Francophonie 2020-2025, https://www.francophonie.org/sites/default/files/2020-12/SEF_CMF_37_24112020.pdf

Elle doit être partagée avec l'ensemble des acteurs, dont la société civile, pour être efficiente au-delà des sphères politiques. Sur les objectifs de cette stratégie, le CESE estime nécessaire de se concentrer sur quelques thèmes précis.

Le rapport Attali¹³ « *la Francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable* » évoquait ainsi sept secteurs clefs : le tourisme, les entreprises de Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), la santé, la recherche et le développement, le secteur financier, le secteur des infrastructures, le secteur minier. L'idée était de cibler les secteurs d'avenir dans lesquels le partage d'une langue commune est un facteur de renforcement et de croissance. Pour le CESE, ce travail mériterait d'être actualisé car cette liste a été établie il y a près de dix ans. De nouvelles problématiques sont apparues depuis. On peut ainsi citer le développement du numérique, l'intelligence artificielle, le développement durable qui méritent d'être pris en compte.

D'autres experts soulignent que la Francophonie doit également agir dans deux secteurs prioritaires : « *les industries culturelles et l'économie sociale et solidaire* »¹⁴. Le choix de ces deux thématiques permettrait de renforcer l'espace francophone :

- la culture et la diffusion de biens culturels permettent en effet de renforcer l'attractivité du français et de consolider son apprentissage et son

usage ;

- le soutien à l'économie sociale et solidaire¹⁵ permettrait de mettre en avant les valeurs de la Francophonie et d'associer les entreprises, acteurs essentiels du développement économique dans de nombreux pays francophones.

Lors de son audition au CESE, l'ancienne ministre Elisabeth Moreno rappelait ainsi l'importance du champ culturel qui est à la fois « *vecteur de rassemblement, de ralliement, de transmission et d'inspiration* » et soulignait que « *la diplomatie culturelle et la diplomatie économique peuvent parvenir à reconstruire ce qui est un peu abîmé par exemple dans les relations avec l'Afrique* ».

Pour le CESE, le ciblage sur quelques secteurs clefs d'avenir semble indispensable afin de permettre le déploiement d'une stratégie efficiente. Cela permettra également à l'OIF et aux États francophones de suivre les résultats obtenus et d'engager des plans d'action ciblés. Dans cette optique, le CESE propose de s'inspirer et de promouvoir les thèmes retenus par le FrancoTech 2024 qui sera organisé autour des cinq grands enjeux suivants :

- Numérique de confiance et Intelligence Artificielle (IA) - explorer les opportunités et les défis liés au développement du numérique, à la sécurisation des données et à l'intégration de l'IA dans les entreprises de l'espace francophone. Un accent sera mis sur l'éthique, la responsabilité

13 Rapport d'août 2014, https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Compress_Rapport-Jacques-Attali-la-francophonie-conomique_cle05fed4.pdf

14 Francophonie et mondialisation, La Francophonie dans le système international : le tournant du XXIème siècle, 2012

15 Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

sociale et sociétale, et la création d'outils pertinents ;

- Transition Énergétique - encourager les discussions sur les solutions et les initiatives visant à accélérer la transition énergétique dans les pays francophones (hydrogène vert, objectifs de décarbonation dans les pays francophones) ;
- Formation, éducation et promotion des talents – mettre en lumière des initiatives éducatives et de formation visant à développer les talents francophones dans les secteurs stratégiques, avec un focus sur la jeunesse et l'égalité de genre ;
- Infrastructures urbaines et durables, transport et logistique, sécurité alimentaire - explorer les défis et les opportunités liés à la sécurité alimentaire, la logistique, le transport et les infrastructures dans l'environnement économique francophone ;
- Accès aux financements et promotion des investissements - mettre en avant les solutions de financement dédiées aux entreprises et les mesures d'accompagnement destinées aux investisseurs dans les pays francophones.

La stratégie économique a été renforcée par une stratégie numérique de l'OIF adoptée le 2 décembre 2021¹⁶ pour la période 2022-2026. Elle vise à promouvoir « *un espace numérique plus inclusif au service de l'humain : la transformation numérique comme*

vecteur de développement, de solidarité et de connectivité dans l'espace francophone ».

Elle s'appuie sur quatre grands objectifs :

- l'accélération de la transformation numérique de l'espace francophone et l'appropriation des bénéfices qui en découlent ;
- le développement d'un espace numérique inclusif, responsable, solidaire, sain et sécurisé favorisant la diversité culturelle et linguistique, et mettant résolument l'humain en son centre ;
- l'accélération de la transformation numérique au service du renforcement de la démocratie et des droits humains [...] ;
- la création d'une sphère d'influence pour la langue française et pour l'expertise francophone sur la scène multilatérale [...].

Comme cela sera développé ultérieurement, les opportunités que représente le numérique pour développer un espace « diffus » comme celui de la Francophonie sont énormes.

Pour le CESE, et comme cela a été constaté au cours des différentes auditions, le volet numérique est un outil de première importance dans l'espace francophone. Le développement des nouvelles technologies (numérique, intelligence artificielle) ne peut qu'accélérer le développement économique. A titre d'exemple, plus de 80 % de la population africaine a déjà un réseau de téléphonie

¹⁶ <https://www.francophonie.org/sfn2022-2026>

mobile. Le numérique représente un levier qui peut apporter des changements majeurs dans de nombreux secteurs. Les nouvelles technologies peuvent ainsi aider les entreprises dans leur activité quotidienne, faciliter l'accès aux financements (banques et paiements mobiles). C'est également un outil pour diffuser l'apprentissage du français et diffuser la culture francophone.

Les auditions de Marc-Lionel Gatto¹⁷, promoteur du village francophone ou encore de l'entrepreneur Ibrahima Sissoko¹⁸, ont ainsi rappelé les atouts du numérique et la place à prendre pour les acteurs francophones dans le monde, place à conforter face à la concurrence majeure des acteurs anglo-saxons et chinois. Marc-Lionel Gatto a ainsi souligné l'importance de l'intelligence collective et du regroupement entre francophones pour faire émerger des « licornes »¹⁹ et aider des *start-up* à promouvoir leur modèle. Un regroupement des talents francophones au sein de salons professionnels comme le CES de Las Vegas est donc incontournable pour promouvoir le savoir-faire des entrepreneurs francophones. On peut rappeler que parmi les 334 entreprises considérées comme des « licornes », on ne trouve que quatre françaises dans le classement²⁰. L'initiative portée par Marc-Lionel Gatto est à ce titre un vecteur important pour promouvoir la francophonie numérique.

Ibrahima Sissoko, entrepreneur, souligne cependant, qu'au-delà des atouts représentés par le numérique notamment en Afrique, il faut que la stratégie

francophone intègre la question du déploiement des nouvelles technologies et la consolidation du système énergétique avec la nécessité d'accélérer l'électrification.

Pour le CESE, ces thématiques économiques et numériques sont porteuses de développement pour l'ensemble de l'espace francophone. Afin d'aboutir sur des actions concrètes, elles devront être validées de manière partagée au sein de l'OIF et lors des sommets de la Francophonie par les parties prenantes. Il est en effet important d'institutionnaliser le volet économique des sommets de la Francophonie comme cela est prévu en octobre 2024 puisque la France, nation hôte, a pris en charge l'organisation d'un FrancoTech autour des innovations au sein de l'espace francophone et souhaiterait que cette manifestation devienne pérenne lors de chaque sommet de la Francophonie. Pour le CESE, chaque sommet devra aussi être l'occasion de suivre la mise en œuvre de ces stratégies, d'en analyser les résultats, de les mettre à jour et de s'engager sur les moyens dédiés. La société civile devra y adhérer et les porter. Une fois ces objectifs validés, il faudra, sous l'égide de l'OIF, fixer des objectifs de développement à atteindre avec un suivi régulier et des moyens dédiés.

¹⁷ Audition au CESE de Marc-Lionel Gatto, président de la Commission numérique du GPF, Coordinateur général du Village francophone et de « MyGlobalVillage »,

¹⁸ Audition au CESE d'Ibrahima Sissoko, président de la Commission intelligence économique du GPF, cofondateur de la société Hilt Technology engineering

¹⁹ En économie, une licorne (de l'anglais unicorn) est une startup valorisée à plus d'un milliard de dollars, non cotée en bourse et non filiale d'un grand groupe

²⁰ <https://www.forbes.fr/business/licornes-ou-en-est-la-france/>

PRÉCONISATION #1

Le CESE préconise que les prochaines stratégies économiques et numériques de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) soient ciblées sur quelques grands secteurs d'avenir (numérique et intelligence artificielle, transition énergétique, formation, infrastructures urbaines et durables) et contiennent des propositions pour mobiliser des financements ainsi que des objectifs chiffrés à atteindre qui devront être proposés par l'OIF. Cette dernière s'assurera que chaque État s'engage à les respecter. Les Sommets de la Francophonie devront être l'occasion d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ces stratégies.

2. Mieux fédérer les acteurs de la Francophonie économique et numérique et renforcer la place de la société civile organisée francophone

2.1 DE NOMBREUX ACTEURS INVESTIS MAIS UN MANQUE DE COORDINATION DES ACTIONS CONSTATÉ

Lors de l'élaboration de cet avis et au cours de ses auditions, le CESE a rencontré de nombreux acteurs impliqués et motivés dans la promotion de la Francophonie économique : associations, ONG, réseaux de professionnels, syndicats, organisations

professionnelles. Leur écoute et leur structuration contribueront à une politique d'influence de la Francophonie.

Sur le plan économique, on peut mentionner l'Alliance du patronat francophone (APF) qui regroupe 27 organisations patronales représentant 10 millions d'entreprises et qui œuvre pour « *bâtir une francophonie économique concrète autour des entreprises* ». De même, le groupement du patronat francophone (GPF), premier réseau d'affaires francophone à travers le monde, représente un soutien important pour les entreprises et notamment les PME qui souhaitent s'internationaliser et investir dans cet espace. Le GPF favorise ainsi les échanges, le transfert de compétences entre les entreprises et les acteurs économiques des pays francophones et francophiles. Dans cette optique, il organisera le 27 juin 2024 à Villers-Cotterêts, le cinquième Forum international des entreprises francophones (FIEF), événement réunissant de nombreuses personnalités et acteurs du monde francophone.

De nombreux regroupements francophones professionnels existent également comme la Conférence permanente des chambres consulaires et organisations intermédiaires africaines et francophones (CPCCAF). Créée le 11 mai 1973 à Dakar, elle favorise les partenariats entre entreprises et opérateurs économiques francophones, pour le développement de l'Afrique, grâce à la coopération entre les chambres consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambres

de métiers et d'artisanat, chambres d'agriculture) et les organisations intermédiaires (patronats, associations, coopératives...).

L'OIF aurait tout intérêt à travailler de concert avec ces réseaux professionnels et les aider à décliner des objectifs communs. Des forums thématiques organisés notamment lors de sommets de la Francophonie, des bases de données communes ou des mises en réseaux pourraient être encouragés.

Au niveau diplomatique, on peut également mentionner l'existence d'un Groupement des ambassadeurs francophones (GAF) dont l'objectif est de sensibiliser l'opinion publique aux messages portés par la Francophonie, de valoriser auprès des milieux d'affaires les opportunités économiques dans l'espace francophone, de nouer un dialogue avec la jeunesse et les acteurs de la société civile. Depuis sa création en 2014, il rassemble les ambassadeurs des pays membres ou observateurs de l'OIF.

2.2 RENFORCER LA PLACE DES SOCIÉTÉS CIVILES DANS LA FRANCOPHONIE

L'OIF a reconnu de façon institutionnelle ce que l'on appelle les opérateurs de la Francophonie pour mettre en œuvre la coopération multilatérale francophone. Elle s'appuie ainsi sur l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et sur les quatre opérateurs de la Francophonie : l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5MONDE, l'Association internationale des maires francophones (AIMF), l'Université Senghor à Dakar.

La place et le rôle de la société civile sont en revanche beaucoup plus informels.

Concernant la société civile organisée francophone, elle est pourtant structurée par le biais de l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESIF) qui pourrait être un interlocuteur privilégié de l'OIF. Actuellement présidée par le Président du CESE français, elle a été créée en 2004 à Ouagadougou (Burkina Faso).

Parmi ses nombreuses missions, elle œuvre au rapprochement entre les pays francophones pour constituer des entités économiques, sociales et culturelles cohérentes et viables ; favoriser la concertation entre tous les représentants des sociétés civiles des pays membres ou encore organiser des rencontres périodiques, conférences ou réunions sur les thèmes de travail étudiés par l'OIF et les organisations des Nations Unies. Il s'agit avant tout d'un espace de dialogue entre CES francophones et donc d'un outil essentiel dans la coopération économique et sociale dans l'espace francophone.

Pourtant, le CESE estime que la société civile n'a pas trouvé au sein de l'OIF la place qui devrait être la sienne. L'OIF ayant tout intérêt à soutenir l'action de la société civile, elle devrait faciliter son expression commune au sein des instances francophones. Un débat pourrait ainsi être engagé afin de renforcer et structurer les relations entre l'OIF et les acteurs des sociétés civiles francophones. Dans ce but, comme cela a déjà pu être évoqué dans un avis²¹ de 2018, un partenariat institutionnalisé avec l'UCESIF, devrait être conclu afin d'organiser des sessions de travail conjointes et d'envisager d'autres pistes

²¹ Le rôle de la France dans une francophonie dynamique Marie-Béatrice Levaux, 2018

de coopération.

Le CESE a en effet constaté que la place de l'UCESIF méritait d'être consolidée, les temps d'échange existants étant informels ou trop peu fréquents.

Pourtant, l'UCESIF est membre des Réseaux institutionnels de la Francophonie (RIF) créés par la déclaration de Bamako (2000). Ils fédèrent 16 réseaux institutionnels dans plus de 60 pays de l'espace francophone dans des secteurs aussi variés que le droit, la justice, les médias, les droits humains, la médiation et les élections. Mais, il s'agit avant tout d'un « lieu d'échange entre pairs et de partage de bonnes pratiques ». Ce réseau ne dispose pas de réel pouvoir au sein de l'OIF et est peu en mesure d'orienter les axes stratégiques de la Francophonie ²².

On peut également mentionner la Conférence des Organisations internationales non gouvernementales et des organisations de la société civile (COING) prévue par la Charte de la Francophonie²³. Fédérant 130 organisations aux statuts et objectifs différents, elle se réunit tous les deux ans. Cette COING aux pouvoirs limités mériterait d'être renforcée et pourrait devenir force de proposition pour l'OIF, ce qui ne semble pas être le cas jusqu'à présent.

L'UCESIF qui fédère des CES et institutions assimilées représentant des acteurs de la société civile reconnus dans chaque Etat devrait être mise à contribution par les instances de l'OIF. Elle pourrait par exemple être sollicitée pour la préparation de ces conférences en s'investissant sur la préparation de travaux thématiques et en faisant remonter les thèmes et travaux portés par la société civile organisée.

Le CESEC de Côte d'Ivoire dans sa contribution²⁴ au présent avis souligne que « les Institutions consultatives de l'espace francophone pourraient servir de plateformes pour le dialogue entre les acteurs gouvernementaux, le secteur privé, la société civile, les experts en technologie et en environnement, en facilitant l'échange d'informations et de perspectives, le partage d'expérience, afin de permettre la création de stratégies plus inclusives et représentatives des différentes parties prenantes ». Il considère ainsi que les CESE pourraient venir en appui d'une « OIF qui peut rencontrer des faiblesses notamment en termes de financements et de capacité à coordonner efficacement les actions de ses membres ».

Le CESE rappelle que le dialogue des sociétés civiles est loin d'être anecdotique. Dans des périodes de tensions géopolitiques notamment,

²² Site OIF

²³ Article 12 : De la Conférence des organisations internationales non gouvernementales et des organisations de la société civile « Tous les deux ans, le Secrétaire général de la Francophonie convoque une conférence des organisations internationales non gouvernementales, conformément aux directives adoptées par la Conférence ministérielle ».

²⁴ Contribution du CESEC de Côte d'Ivoire en annexe du présent avis

la diplomatie des sociétés civiles peut permettre de surmonter des blocages institutionnels, favoriser la poursuite du dialogue entre pays et faciliter les relations économiques.

PRÉCONISATION #2

Le CESE préconise de renforcer la place de la société civile au sein des instances de la Francophonie et de créer un partenariat institutionnalisé entre l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires francophones (UCESIF), qui doit jouer un rôle majeur pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de la Francophonie économique et numérique.

B. Favoriser les échanges et les innovations au sein de l'espace francophone

1. S'appuyer sur le dynamisme économique et l'innovation dans l'espace francophone

La Francophonie économique au sens large renvoie au poids et à l'activité économiques de l'ensemble des pays

membres de l'OIF²⁵ soit 88 Etats membres et observateurs ou encore associés représentant 1,2 milliard de personnes.

²⁵ Soit, comme évoqué en introduction : 88 Etats et gouvernements répartis sur 5 continents ; 17,5 % de la population mondiale et 16,5 % du produit national brut mondial (source OIF).

1.1 UN ESPACE ÉCONOMIQUE PARADOXAL : CONTRASTES EN TERMES DE RICHESSES, SOLIDITÉ DES TAUX DE CROISSANCE, DYNAMISME DES ÉCHANGES COMMERCIAUX

Les 32 pays de l'espace francophone montrent des situations très contrastées sur le plan économique. Une minorité d'entre eux (Luxembourg, Suisse, Canada, Belgique, France) figurent parmi les pays ayant le produit intérieur brut (PIB) par habitant et l'indice de développement humain (IDH) les plus élevés au monde²⁷. La plupart des autres pays ont un PIB par habitant inférieur à 1 000 euros par an et un endettement important : ils appartiennent au groupe des économies les moins avancées (pays les moins avancés, PMA)²⁸. Plusieurs d'entre eux, en nombre plus limité, s'apparentent à des économies émergentes à revenu intermédiaire, par exemple en raison de ressources spécifiques :

- pétrolières pour le Gabon et la Guinée équatoriale ;
- gazières pour l'Algérie ;
- café et cacao pour la République de Côte d'Ivoire mais aussi le Maroc avec des ressources en phosphates et une activité touristique très développée).

Bénéficiant de plus importantes ressources budgétaires et d'un endettement moins élevé, certains de ces pays sont aussi devenus d'importants acteurs régionaux grâce au développement des échanges dits « Sud/Sud » (aide au développement, investissements directs étrangers et

accueil de personnes migrantes).

En dépit de cette diversité, la zone économique francophone affiche dans son ensemble des performances prometteuses. En effet, constituée majoritairement de pays du continent africain, elle présente des perspectives inédites en termes de croissance démographique. En Afrique de l'Ouest, majoritairement francophone, un doublement de la population est attendu pour 2050 par rapport à 2019, ce qui ferait passer la population de la zone à un peu plus de 790 millions de personnes (source Nations Unies). Pour l'ensemble de l'espace francophone, certaines projections fondées sur les données des Nations Unies, indiquent que la population francophone dépassera un milliard de personnes dans le monde en 2065²⁹. Dans le même continuum, la population francophone se caractérise par sa jeunesse, majoritairement sur le continent africain : en 2015, un peu plus de 7 % de la population mondiale totale était francophone et près de 10 % des moins de 14 ans étaient francophones. Cette tendance se confirme pour l'avenir puisque selon l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) de Laval (Canada), plus de 70 % des francophones seront africains en 2050 et 90 % d'entre eux seront âgés de 15 à 29 ans.

²⁷ Source FMI, données de 2023 pour le PIB/habitant <https://fr.countryeconomy.com/gouvernement/pib>, Source Nations unies, données 2021/2022 pour l'IDH. <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-02/hdr2021-22frpdf.pdf>

²⁸ Source FMI, données 2023.

²⁹ <https://observatoire.francophonie.org/wp-content/uploads/2016/06/Le-denombrement-des-francophones-2-Tendances-Demographiques.pdf>

Sur le plan économique, ces 32 pays représentaient 9 % de la richesse mondiale (PIB)³⁰ en 2016 pour 7 % de la population, avec une croissance moyenne de 3,7 %. Le dynamisme des échanges est intéressant à relever : les flux commerciaux des pays francophones représentent 12 % des échanges (imports/exports, investissements directs) internes à cette zone. La croissance de cette zone est due en grande partie à ces échanges commerciaux. Maria Masood relève également dans son étude que cette « dynamique francophone » résiste plutôt bien aux aléas puisque ni la crise financière de 2008, ni celle de 2010 n'ont affecté ses résultats. On peut cependant s'interroger sur les conséquences des dégradations majeures plus récentes de la situation sécuritaire (au Mali, Niger, Burkina Faso) sur leur situation économique et sur leurs échanges avec les autres pays de l'espace francophone, en particulier avec la France.

1.2 LES ATOUTS D'UNE LANGUE, D'UN SYSTÈME JURIDIQUE ET DE NORMES COMMUNES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA CROISSANCE

Les auditions menées par le CESE mettent en évidence les atouts de disposer d'une langue commune et de normes juridiques et comptables partagées. Comme l'a montré Maria Masood dans son étude de 2018, il s'agit d'un facteur de croissance supplémentaire car les échanges économiques entre les pays concernés s'en trouvent facilités. Lors de son audition au CESE, Rémi Rioux, directeur général de l'Agence française de développement (AFD) a aussi précisé que les entreprises françaises détenaient plus de parts de marché dans des pays d'Afrique francophone que dans les zones non-francophones³¹. M. Amine Mounir Alaoui, membre du CESE marocain, a quant à lui indiqué que les quelques établissements bancaires français qui avaient quitté l'Afrique subsaharienne avaient été remplacés par des banques marocaines : langue, culture et normes communes ont peut-être joué un rôle dans cette substitution. On peut souligner que le Québec est de loin la première province canadienne en nombre d'entreprises françaises implantées dans ce pays confirmant ainsi la facilité à commercer dans la même langue³². De nombreuses autres personnalités rencontrées, dont Geoffroy Roux de Bézieux, président de l'Alliance du patronat francophone (APF),

30 Audition et Étude « L'espace économique francophone », 2018 de Maria Masood Dechevrens <https://observatoire.francophonie.org/2018-espace-economique-francophone-m-masood/>
31 20 points de plus de parts de marché que dans un pays non francophone.

32 Wikipedia, économie de la Francophonie

ont souligné l'important potentiel de croissance et d'innovation de l'espace francophone. Les perspectives de développement de ces pays coïncident avec leur capacité à assumer des bonds technologiques ; le rôle grandissant des flux Sud/Sud ; et enfin les atouts liés à la jeunesse de la population.

Cette forte proportion de jeunes francophones sur le continent africain et le besoin en développement des pays concernés sont des facteurs potentiels de croissance et de développement de nouvelles technologies. Sur ce dernier point, il en va ainsi de l'internet en Afrique qui s'est déployé à grande échelle depuis le début des années 2000, le continent passant ainsi directement de l'absence d'équipement généralisé en réseaux filaires à l'utilisation massive des smartphones. En 2020 déjà, plus de 660 millions de personnes étaient équipées d'un smartphone en Afrique avec toutefois des zones encore grises en termes d'accès au réseau³³. Le CES du Maroc dans sa contribution³⁴ à cet avis souligne ainsi cet atout et « *la caractéristique remarquable des Etats francophones qui est justement d'avoir majoritairement une population jeune avec des natifs du numérique qui parlent tous la même langue* ».

Les atouts d'un système juridique et de normes communes

L'espace francophone est caractérisé par un système juridique partagé bâti sur le droit continental où « *le juge s'appuie sur un corpus de textes établis par le législateur, et y confronte les faits de l'espèce. Le droit continental est un droit académique, professoral, fondé*

sur la logique, la structure et la théorie. [...] La common law, au contraire, est un droit forgé par les juges et les praticiens du droit. La common law a une approche pragmatique basée sur les faits, alors que le droit continental opère par catégories abstraites et par systématisation »³⁵.

Le fait de partager des normes juridiques communes présente des avantages indéniables pour entretenir des liens économiques. Les entreprises peuvent ainsi contracter avec des types de contrats proches. Pourtant, comme le constatait le rapport Attali, « *l'affaiblissement du droit continental au profit du droit anglo-saxon pourrait être un handicap pour le développement des pays francophones* ». Il souligne par exemple que le droit anglo-saxon devient prédominant dans le droit des affaires et rappelle que ce droit étant jurisprudentiel ne peut être efficace que si la justice fonctionne bien, ce qui n'est pas le cas dans tous les Etats de l'espace francophone et pourrait conduire à une plus grande insécurité juridique pour les entreprises.

Développer la propriété intellectuelle francophone

Le CESE a également constaté qu'une stratégie économique et numérique efficiente dans l'espace francophone ne peut se déployer sans traiter la question de la propriété intellectuelle, enjeu majeur pour les entreprises. En effet un lien étroit existe entre détention de différents types de droits de propriété industrielle par une entreprise et ses performances économiques (chiffre d'affaires par employé plus important,

33 <https://www.morganphilips.com/fr-mea/conseils-et-actus/l-afrique-et-ses-telecommunications-entre-eldorado-reve-et-realites>

34 Contribution en annexe du présent avis

35 <https://www.actu-juridique.fr/civil/common-law-et-droit-continental-labsence-de-culture-juridique-commune-est-elle-un-mythe/>

rémunérations des salariés plus élevées en particulier). Les effets positifs constatés sont d'autant plus vrais pour les PME³⁶.

Dans ce contexte, l'INPI porte le projet de mise en place d'une Alliance francophone de la propriété intellectuelle en s'appuyant d'une part, sur les coopérations nouées avec ses partenaires majeurs dans l'espace francophone, tels que l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada, l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ou encore l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle en Tunisie, et d'autre part, sur les relations étroites entretenues avec certains pays européens francophones dans le cadre des instances internationales ou européennes, comme la Belgique, le Luxembourg, la Suisse ou Monaco³⁷.

L'objectif est double : renforcer l'usage du français comme langue de travail au sein des différentes instances de protection de la propriété intellectuelle ; promouvoir l'expertise francophone dans ce domaine par la mise en réseau, le rayonnement et les actions de valorisation. Le CESE salue cette initiative qui lui semble de nature à promouvoir la vision francophone de la protection de la propriété intellectuelle.

Cette initiative devrait contribuer à harmoniser au sein de l'espace francophone les différents systèmes de protection des droits de propriété intellectuelle dans un contexte de menace d'affaiblissement du droit continental au profit du droit anglo-saxon des affaires.

L'institut national de la propriété industrielle (INPI) a également prévu une initiative labellisée dans le cadre du Festival du Sommet de la Francophonie. Cet événement témoigne de l'importance du sujet au sein de la communauté francophone.

PRÉCONISATION #3

Le CESE soutient le lancement de l'Alliance francophone pour la propriété intellectuelle, projet de nature à assurer tant un objectif de promotion du français en tant que langue de travail au sein des institutions concernées, que de rayonnement des normes francophones en matière de protection de la propriété intellectuelle. Cette initiative devra être soutenue et menée en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) qui doit se saisir de cette question.

³⁶ Rapport « Droit de propriété intellectuelle et performances des entreprises dans l'Union Européenne » établi par l'Office Européen des Brevets et l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (février 2021)

³⁷ Source : Note conceptuelle sur le projet porté par l'INPI visant à la mise en place d'une Alliance francophone de la propriété intellectuelle

1.3 INITIATIVES DE L'OIF ET DES DIFFÉRENTS ACTEURS CONCERNÉS EN FAVEUR DE LA FRANCOPHONIE ÉCONOMIQUE ET NUMÉRIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies économique et numérique, l'OIF et d'autres acteurs ont déployé plusieurs actions.

Le programme D-CLIC de l'OIF

Lancé en septembre 2022, ce programme mis en place par la Direction de la Francophonie économique et numérique (DFEN) de l'OIF vise à renforcer les compétences numériques dans l'espace francophone. Il comporte divers volets : la formation des jeunes et des femmes dans un objectif d'employabilité ; l'initiation des enfants au numérique ; l'accompagnement des Etats pour la numérisation de leur administration (e-administration). En phase pilote, il a été lancé dans 14 pays de l'OIF³⁸ avant un déploiement à plus grande échelle prévu auprès de 54 Etats et gouvernements. Le programme doit en outre s'échelonner sur 5 ans, former au moins 50 % de femmes et dispenser des formations courtes mais assurées par des opérateurs certifiés.

Les missions économiques de l'OIF

Mises en place en 2022 par la DFEN sous l'impulsion de la Secrétaire générale de l'OIF, Louise Mushikiwabo, ces missions s'appuient sur les représentations de l'OIF à l'étranger pour promouvoir les activités d'entreprises à l'international et faciliter la signature de contrats. Comme l'a évoqué Florence Brillouin³⁹, directrice de la Francophonie économique et numérique, elles participent à la mise en œuvre de la stratégie économique. Réunissant en

moyenne une centaine d'entreprises sélectionnées sur plusieurs critères (représentativité hommes-femmes, maturité à l'international, évoluant dans le secteur numérique, agroalimentaire et les énergies renouvelables). Ces missions opérationnelles doivent permettre une mise en contact d'entrepreneurs francophones et permettre la signature de contrats. Quatre missions ont déjà été conduites depuis 2022 en Asie (Cambodge et Vietnam) ; en Afrique centrale (Gabon et Rwanda) ; en Afrique du Nord (Égypte et Maroc) et plus récemment au Liban en dépit de la dégradation de la situation sécuritaire locale.

Initiatives pour promouvoir les entreprises durables

Le CESE considère qu'au sein de cet espace francophone la mise en place d'approches économiques liées au développement durable est une opportunité. Le Groupement Interpatronal du Cameroun propose ainsi de créer dans l'espace francophone un label de gouvernance d'entreprise durable⁴⁰ permettant l'adoption d'un langage et de standards communs. Il permettrait aux entreprises d'accélérer par synergie les échanges économiques et de faire circuler des flux d'affaires entre elles, notamment en mettant en place des actions et politiques visant à assurer leur santé et durabilité et contribuerait à l'atteinte des objectifs universels en matière de développement durable et de climat. De la même manière, alors que la sécurité alimentaire et l'agriculture restent des enjeux vitaux pour nombre de pays, notamment en Afrique, l'espace francophone est

38 Madagascar, Tunisie, Côte d'Ivoire, Gabon, Haïti, Djibouti, Mali, Niger, RDC, Togo, Burkina Faso, Mauritanie, Sénégal, Tchad.

39 Audition au CESE de Mme Brillouin, directrice de la Francophonie économique et numérique de l'OIF.

40 Cf. Annexe

un atout pour développer des coopérations professionnelles qui mettent les organisations paysannes et l'agroécologie au cœur des projets.⁴¹

Le CESE partage cette ambition et propose de s'appuyer sur des normes et principes déjà établis et reconnus au niveau international. On peut par exemple citer la norme ISO 26 000, principale norme mondiale en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ou encore les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Il s'agit d'un instrument de droit souple composé de 31 principes relatifs à la question des droits humains et des sociétés transnationales et autres entreprises. Ces principes représentent la première référence mondiale pour prévenir et traiter le risque d'impacts négatifs sur les droits humains liés à l'activité commerciale. Ils englobent trois piliers décrivant la manière dont les États et les entreprises devraient mettre en œuvre le cadre :

- le devoir de l'État de protéger les droits humains ;
- la responsabilité des entreprises de respecter les droits humains ;
- l'accès à des recours pour les victimes d'abus liés aux entreprises.

Dans cette perspective de la promotion de l'entreprise durable, le CESE appelle les différents acteurs de la Francophonie à valoriser les principes du travail décent en vertu de l'ODD 8 et de l'Accord conclu entre l'OIF et l'Organisation internationale du Travail (OIT)⁴². Cet accord peut, en effet servir de cadre afin de favoriser le travail décent et les normes de l'OIT au sein de l'espace économique francophone. L'accord mentionne en particulier le respect des principes et droits fondamentaux au travail (liberté d'association, élimination du travail forcé, ...) mais aussi la nécessité de favoriser l'égalité professionnelle et l'insertion des jeunes dans la vie active.

41 Entretien avec M. Samuel Diéval, directeur de Agriculteurs Français Développement International (AFDI).

42 Accord du 13 février 2002. <https://www.francophonie.org/sites/default/files/2021-01/accord-OIT.pdf>

PRÉCONISATION #4

Pour le CESE, les missions économiques développées par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) doivent être encouragées et intensifiées. Elles seront l'occasion de promouvoir des modèles de production responsable et durable s'appuyant sur des standards internationaux existants comme les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, les normes internationales du travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ou la norme ISO 26 000.

Un premier bilan des bénéfices et retombées de ces missions doit être établi dès 2025.

Le « Festival » et les initiatives en marge du futur Sommet de la Francophonie en octobre 2024

La France qui assure la présidence de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) pendant deux ans (fin 2023 fin 2025), accueille par conséquent le XIX^{ème} Sommet de la Francophonie à Villers Cotterêts en octobre 2024. Le thème du Sommet, « Créer, innover et entreprendre en français », a fait l'objet d'un consensus entre la Secrétaire générale de la Francophonie, Louise Mushikiwabo et le Chef de l'État hôte, le Président de la République, Emmanuel Macron.

Ce thème est profondément ancré dans les défis futurs du monde francophone.

Le développement des échanges économiques et de l'espace numérique, la jeunesse et ses attentes en matière de formation et d'employabilité, la promotion du rôle économique des femmes, actrices majeures de la croissance, seront quelques-unes des questions majeures abordées lors de ce Sommet.

À l'instar de tous les Sommets de la Francophonie, il donnera lieu à l'organisation d'événements parallèles labellisés dans le cadre d'un « Festival » monté en marge du Sommet comme le 5^{ème} Forum international des entreprises francophones (FIEF), organisé par le GPF.

Le Forum FrancoTech

Sur l'enjeu du numérique, l'APF, avec le concours de Business France, met par exemple en place le Forum FrancoTech dans le cadre du « Festival ». Il s'agira, par cet événement, de démontrer que l'espace francophone est porteur d'innovation et qu'il peut bâtir une stratégie de croissance pour ces acteurs économiques.

Le CESE salue cette initiative, qui pour reprendre les propos de ses organisateurs vise à « faire évoluer l'image de la Francophonie en mettant en avant sa créativité et son potentiel, notamment via les acteurs de la tech. Cette Francophonie économique, dynamique et innovante doit être incarnée par des figures jeunes, charismatiques et porteuses de messages d'avenir ».

Ce forum FrancoTech consacré au numérique et abrité par la Station F à Paris, le plus grand campus de *start-ups* au monde, a ainsi vocation à faciliter la mise en réseau et à dégager des synergies entre les acteurs francophones du numérique du monde entier. En dépit du recours marginal à la langue française dans l'espace numérique (par rapport aux langues anglaise et chinoise par exemple), l'espace francophone abrite des talents, des initiatives et un potentiel

important d'innovation qui demande à être mis en avant. FrancoTech a vocation à être un levier de ce développement ; en faire un rendez-vous annuel peut être déterminant pour favoriser la croissance d'un secteur numérique francophone ; les réseaux numériques francophones et l'émergence de talents dans ce secteur. Le chef d'entreprise Ibrahima Sissoko⁴³, dirigeant de Hilt Technology Engineering, a d'ailleurs souligné, lors de son audition au CESE, que la mise en réseau et la question du financement étaient effectivement des enjeux cruciaux pour le développement de l'espace numérique et des milieux économiques francophones.

Pour le CESE, il faut également encourager et faciliter la participation d'acteurs francophones dans les grands événements et forums tels que VivaTech, plus grand événement européen sur les nouvelles technologies⁴⁴. Ce sont des leviers importants de croissance et de visibilité.

PRÉCONISATION #5

Le CESE préconise d'organiser le Forum FrancoTech lors de chaque Sommet de la Francophonie, afin qu'il devienne un lieu d'échanges, de facilitation de projets et de financement des acteurs francophones du numérique en réunissant les différents acteurs économiques.

1.4 LE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE, UNE POLITIQUE CO-CONSTRUITE ENTRE PAYS PARTENAIRES QUI PARTICIPE DU DYNAMISME DE LA ZONE FRANCOPHONE

Avec l'adoption en août 2021, de la loi d'orientation et de programmation pour le développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales, le gouvernement français s'est doté d'une feuille de route construite sur un changement profond de paradigme. En effet, comme le préconisaient le CESE dans ses avis et le rapport du député Hervé Berville⁴⁵, la politique française de développement solidaire tend désormais à se déployer de façon moins descendante et dans une logique plus partenariale. Elle inclut parmi ses objectifs la promotion de la Francophonie.

⁴³ Audition de M. Ibrahima Sissoko, président de la commission Intelligence économique du GPF

⁴⁴ Le salon Vivatech 2024 a lieu à Paris du 22 au 25 mai 2024. Il accueille 150.000 visiteurs, plus de 11.000 représentants de start-up et au moins 2.500 investisseurs.

⁴⁵ <https://www.lecese.fr/travaux-publies/projet-de-loi-de-programmation-relatif-au-developpement-solidaire-et-la-lutte-contre-les-inegalites-mondiales-0>

Lors de son audition au CESE, Rémi Rioux a fait part au sujet du déploiement de la politique française de développement, des projets en cours et des retours pour les entreprises françaises. Il a évoqué la possibilité de donner une dimension plus francophone au programme *Choose Africa* et la nécessité de faire porter l'effort sur le financement des TPME africaines.

Plus largement, la question du financement du développement, préoccupe toutes les économies mondiales depuis la signature de l'Accord de Paris et l'adoption des Objectifs de développement durable en 2015. Elle se pose avec une plus grande acuité encore pour les pays du continent africain.

Lors du Sommet de Paris pour un nouveau Pacte financier mondial (NPF) en juin 2023, le Président de la République, Emmanuel Macron a relayé la voix des plus vulnérables en soutenant l'initiative lancée par la Première ministre de la Barbade Mia Mottley. Si le CESE s'est exprimé sur l'enjeu du financement du développement solidaire dans son avis de juin 2023⁴⁶, il estime toujours que la Francophonie et la France ont un rôle à jouer au niveau mondial pour porter la voix des territoires et pays les plus vulnérables, souvent membres de l'OIF. L'appui logistique et diplomatique apporté à ces pays, déjà manifeste lors de la COP21 à Paris, est important et l'organisation à terme, d'un Sommet sur le financement dans une capitale africaine serait emblématique du rôle d'une Francophonie dynamique et plurielle pour le développement et la lutte contre les inégalités mondiales.

2. Favoriser les mobilités au sein de l'espace francophone

Pour promouvoir les échanges et faire émerger un écosystème économique et numérique francophone solide, la possibilité de mobilités fluides entre les pays concernés, tant Nord/Sud que Sud/Sud est cruciale. Comme l'a souligné lors de ses échanges avec le CESE M. El Ayoubi, expert du CESE marocain en charge de l'international, le recours à la visioconférence, généralisé depuis la pandémie de Covid de 2020, présente une utilité pour les prises de contact ou l'enseignement mais il a insisté sur ses limites : la visioconférence lui semble totalement inadaptée à la conduite commune de projets, pour laquelle l'ingénierie humaine et le non verbal sont essentiels. Il est évident que le contact direct entre acteurs économiques francophones est seul à même de faire avancer des projets et de réellement mutualiser expérience et expertise.

L'ensemble des personnalités entendues par le CESE dans le cadre de l'élaboration de cet avis, qu'il s'agisse du délégué général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), le député Bruno Fuchs, de Geoffroy Roux de Bézieux, d'Ibrahima Sissoko, de l'ancienne ministre Elisabeth Moreno, toutes et tous ont rappelé la richesse des relations humaines directes et personnelles pour faire avancer des projets francophones. Ils ont dans ce contexte, indiqué à quel point il était long et délicat d'obtenir des visas de court séjour pour leurs correspondants du Sud francophone et combien le refus de visas pouvait pour leurs relations dans ces pays, être perçu comme une mesure vexatoire. Simplifier la délivrance de visas de court séjour

⁴⁶ <https://www.lecese.fr/l-publies/developpement-solidaire-et-lutte-contre-les-inegalites-mondiales-se-donner-les-moyens-dagir>

est impératif pour des personnes identifiées qui souhaitent suivre une formation, une conférence ou sont amenés à participer au pilotage d'un projet au sein de l'espace francophone - donc potentiellement en France. Sans cela, la France comme d'autres pays dits du Nord court le risque de se couper de certains de ses partenaires francophones et de perdre considérablement en attractivité. Une réflexion pourrait s'engager sur la création d'un statut spécifique à aménager à destination des acteurs économiques, entrepreneurs, chercheurs et étudiants qui permettrait la délivrance d'un document définissant droits et devoirs dans l'espace francophone visant à faciliter la mobilité.

Pour le CESE, la délivrance de visas ne doit plus constituer un frein pour la participation à des événements autour de la Francophonie économique et numérique. De ce point de vue, le CESE partage le constat et les conclusions du rapport rédigé par Paul Hermelin en avril 2023 « *Propositions pour une*

amélioration de la délivrance des visas ». Avec 40 recommandations, ce rapport propose un système opérationnel et fiable de délivrance des visas qui permet de favoriser les mobilités dans l'espace francophone.

PRÉCONISATION #6

Le CESE préconise de simplifier la délivrance de visas de circulation à destination de la France et des autres pays francophones afin de favoriser les échanges en matière de Francophonie économique et numérique. Il est impératif de faciliter la mobilité circulaire et l'octroi de visas à des publics définis (acteurs économiques et sociaux, chercheurs, congressistes, étudiants, ...) dans le cadre d'événements, de projets ou encore de formations identifiées.

C. S'appuyer davantage sur les nombreux atouts de l'espace francophone

1. S'appuyer sur la jeunesse et lui offrir une éducation francophone qui soit un tremplin vers l'emploi

La Francophonie, définie comme le regroupement des États et membres observateurs de l'OIF, a comme caractéristique le dynamisme de sa jeunesse. Le

rapport de 2018 de l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) sur La situation des jeunes de l'espace francophone⁴⁷, bien que l'on puisse regretter qu'il n'ait pas connu d'actualisation récente, permet néanmoins de mesurer cette réalité démographique et d'en comprendre

47 OSDEF/OIF, La situation des jeunes dans l'espace francophone - 2018

les grandes tendances.

1,3 milliard de personnes sont réparties dans l'ensemble des États membres et observateurs de l'OIF. 60 %, de ceux-ci soit 775 millions ont moins de 35 ans. Ceci en fait un des espaces linguistiques les plus jeunes à l'échelle mondiale.

Des différences géographiques sont toutefois notables dans le poids démographique que représente la jeunesse au sein des pays de la Francophonie. Celui-ci est particulièrement important dans les pays d'Afrique, en particulier d'Afrique du Nord et subsaharienne, en Asie et dans les Caraïbes. Dans les pays membres d'Amérique du Nord et d'Europe, les moins de 35 ans représentent moins de la moitié de la population.

Il est à noter que la part des 15-34 ans dans les États d'Afrique, de l'Océan Indien, d'Asie et des Caraïbes représente le tiers de la population. Dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord, engagés dans un mouvement de vieillissement démographique, elle représente tout au plus le quart de la population.

Les projections démographiques estiment qu'à l'horizon 2060, parmi les 700 millions de personnes qui vivront dans des pays francophones, les trois-quarts auront moins de 30 ans. Comme le rappelait Mme Elisabeth Moreno lors de son audition, il est prévu que le continent africain ait la population active la plus importante du monde, à peu près identique à celle de la Chine mais, à cette même date, la Chine aura une moyenne d'âge de 45 ans contre 20 ans en Afrique.

L'OIF a lancé en 2020 à l'occasion de son cinquantenaire, une large consultation citoyenne auprès de plus de 10 000 jeunes francophones de 15 à 35 ans du monde entier afin de dessiner les

contours d'une Francophonie de l'avenir⁴⁸. Cette consultation a permis non seulement de sonder le sentiment d'appartenance des jeunes à la Francophonie, mais aussi de comprendre leurs réalités et leurs préoccupations quotidiennes. Parmi les conclusions mises en évidence, outre le fait de partager une langue en commun, une culture et des valeurs partagées, les inquiétudes liées à l'accès à une éducation de qualité et à l'emploi arrivent en première place.

En effet, pour les jeunes francophones, l'accès et la qualité de l'éducation représentent un défi majeur. Nombre d'entre eux sont confrontés à des difficultés d'accès à une éducation de base ou à l'enseignement supérieur au sein de l'espace francophone, souvent en raison du coût ou d'un manque d'infrastructures.

Plusieurs initiatives ont été proposées par les jeunes durant cette consultation réparties autour de 7 axes :

- améliorer l'enseignement de la langue française via notamment la création de clubs de francophonie ou d'ateliers en dehors des horaires de cours avec d'autres jeunes ;
- tirer pleinement parti du numérique en développant des ressources en ligne ou grâce à la création de plateformes ;
- promouvoir et faciliter la mobilité étudiante en développant des partenariats entre établissements scolaires (jumelages, reconnaissances des diplômes, programmes conjoints...) ;
- renforcer l'éducation primaire et secondaire, en garantissant l'accès de tous à l'éducation (gratuité, scolarisation des enfants de rue),

48 OIF, Rapport de la grande consultation Jeunesse « La Francophonie de l'avenir » (2020).

améliorant la qualité des infrastructures scolaires ou limitant le nombre d'élèves par classe ;

- améliorer la formation des professeurs ;
- renforcer la formation professionnelle, en augmentant les enseignements pratiques, en équipant mieux les centres de formation professionnelle ;
- renforcer l'éducation supérieure (multiplication de centres d'excellence universitaire, construction de logements étudiants, création d'une université francophone virtuelle...).

Le réseau d'enseignement français à l'étranger, réseau éducatif mondial le plus étendu, avec 580 établissements scolaires dans 139 pays, constitue un levier majeur pour promouvoir et renforcer l'enseignement du français en dehors de nos frontières. Il contribue au rayonnement de la langue française. Ce réseau accueille, en 2023, 391 000 élèves dont un tiers sont français et deux tiers de nationalités étrangères. Un plan de développement de l'enseignement français à l'étranger a été présenté en octobre 2019, reprenant l'objectif du discours du Président de la République sur « *l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme* » décliné autour de trois axes : « *Communiquer, créer et apprendre en français, dans le respect du pluralisme linguistique* ». L'objectif est d'atteindre 700 000 élèves scolarisés dans ce réseau, soit le double par rapport à 2019 ainsi que de développer l'enseignement bilingue francophone. Cette

volonté s'est traduite notamment par l'augmentation du nombre d'écoles proposant des sections bilingues francophones sous le Label FrancÉducation (652 établissements labélisés en 2023). A titre d'exemple, on peut également citer le dispositif de soutien Français langue maternelle (FLAM) destiné à des associations proposant des activités autour de la pratique du français en tant que langue maternelle dans un contexte extrascolaire aux enfants français ou binationaux qui suivent leurs enseignements dans des écoles non-francophones.

L'entrée dans la vie active est une étape décisive pour les jeunes et souvent génératrice d'inquiétudes. Lors de la consultation sur *La francophonie de l'avenir*, les jeunes ont massivement exprimé leurs craintes face à un chômage qui les touche particulièrement et cela, quel que soit leur niveau d'études. De nombreux jeunes francophones ont pointé l'inadéquation entre leur formation initiale et les exigences des employeurs ainsi que le manque de politiques d'accompagnement dédiées à leur insertion dans le monde professionnel. Pour accompagner les jeunes dans cette transition, il convient donc de créer un véritable continuum entre éducation, formation et travail afin de leur permettre de se projeter dans un avenir en français. A ce titre, le développement de l'enseignement professionnel dans l'espace francophone apparaît comme un levier de développement important. Lors de son audition, M. Bruno Fuchs, président de l'Alliance des parlementaires francophones, soulignait que de nombreux pays francophones en Afrique ont

fortement développé l'enseignement universitaire dans lequel le coût de la formation est très élevé et où les disciplines enseignées ne permettent pas aisément un accès au marché du travail. Il citait l'exemple du Bénin où actuellement, seulement 5 % des jeunes sortent du cursus scolaire avec un diplôme professionnalisant. Conscient de cette inadéquation, l'objectif a été porté à 70 % par le gouvernement béninois grâce à une augmentation des partenariats et des financements axés sur le développement de l'enseignement professionnel. Il regrettait toutefois que la France n'ait pas répondu dans ce cadre à un vaste appel d'offres pour l'ouverture de 16 lycées professionnels agricoles, domaine où elle possède une expertise reconnue, et que ces contrats aient finalement été signés par l'Afrique du Sud, conduisant ainsi à ce que la structuration de l'enseignement professionnel liée à l'agriculture se fasse en anglais au Bénin.

De manière générale, les conclusions de la consultation sur la Francophonie de l'avenir ont permis de mettre en évidence plusieurs axes d'actions plébiscités par les jeunes :

- promouvoir l'entrepreneuriat, par la formation des jeunes et un accès facilité aux financements (crédits, bourses, garantie, création d'une banque publique dédiée...) ;
- mieux valoriser l'apprentissage ou la validation d'acquis par expérience ;
- renforcer l'insertion des jeunes dans l'emploi grâce à des systèmes de mentorat, la valorisation des métiers manuels, de la santé et des services sociaux pour attirer des jeunes talents.

A l'issue de la consultation sur la Francophonie de l'avenir, l'OIF a lancé en mars 2024 un concours d'excellence « *Innovons aujourd'hui, créons l'avenir !* » destiné aux jeunes

francophones et dont l'objectif est de sélectionner « *des projets d'innovation à fort potentiel en langue française afin de contribuer à la résolution des défis sociaux, économiques, numériques et environnementaux de leur communauté* ».

PRÉCONISATION #7

Pour le CESE, il faut consolider l'attrait du français pour la jeunesse francophone en développant l'enseignement professionnel et en liant apprentissage de la langue et mises en situation professionnelle.

2. Renforcer l'autonomie économique et sociale des femmes francophones

Le XVIII^{ème} Sommet de la Francophonie de Djerba a été l'occasion pour l'OIF, sous l'impulsion de sa secrétaire générale, Louise Mushikiwabo, de consolider sa feuille de route en faveur de la place des femmes, conformément aux engagements pris par les pays membres. L'éducation des jeunes filles, la formation, en particulier au numérique, l'appui aux entrepreneures, y compris aux dirigeantes de microstructures, le rôle des femmes pour la paix et la sécurité représentent autant d'axes d'action désormais bien investis par l'Organisation pour renforcer l'autonomisation des femmes et soutenir leur statut dans les pays francophones.

De longue date, la place des femmes dans l'espace francophone comme partout ailleurs dans le monde est centrale puisqu'elles se chargent encore majoritairement de l'éducation, des soins, de l'alimentation et qu'elles sont aussi des

vecteurs privilégiés de la culture et de la langue.

Mais au-delà, elles sont aussi considérées comme un moteur de croissance économique : en Afrique subsaharienne, les femmes produisent jusqu'à 70 % (voire 80 % en Afrique centrale) des denrées alimentaires destinées à la consommation des ménages et à la vente sur les marchés locaux (source FAO). Leur rôle dans l'entrepreneuriat local est donc essentiel. Selon une étude de 2020, les femmes sont plus nombreuses à être entrepreneures sur le continent africain que dans les pays de l'OCDE et la richesse qu'elles créent est comprise entre 150 et 200 milliards de dollars par an⁴⁹. Elles ont majoritairement recours au micro-entrepreneuriat qui peut être le support du développement économique.

Toutefois, leurs activités se heurtent à différentes contraintes dont un soutien quelquefois insuffisant et à la faiblesse de leurs réseaux. On remarque aussi des difficultés d'obtention de financement supérieures à celles de leurs homologues masculins.

Fort de ce constat, l'OIF a mis en œuvre plusieurs actions et programmes.

La Francophonie avec elles

Ce programme a été mis en œuvre au lendemain de la pandémie de Covid19 pour venir en aide aux femmes francophones, fragilisées économiquement et socialement par cet épisode. Il s'agit d'un fonds, désormais pérenne, visant à soutenir

financièrement les femmes pour leur autonomisation. Entre 2020 et 2023, 57 000 femmes dans 33 pays francophones ont bénéficié de ce programme.

Les initiatives en faveur de l'égalité femmes-hommes

De longue date, l'OIF et ses opérateurs sont engagés en faveur de l'égalité femmes-hommes avec plusieurs angles d'action :

- la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes, via des actions de plaidoyer en partenariat avec le Réseau francophone pour l'égalité femmes-hommes par exemple ;
- l'éducation des jeunes filles et la formation des femmes, l'accent étant actuellement mis sur le numérique (cf. ci-dessus, Programme D-Clic) ;
- les actions de plaidoyer, au sein des organisations internationales ou via des programmes dédiés, pour promouvoir la place des femmes ;

Les initiatives pour renforcer la visibilité des femmes dans l'espace public

Plusieurs réseaux, projets et initiatives ont été lancés pour valoriser le rôle et la place des femmes dans l'espace public :

- des initiatives ponctuelles, fréquemment organisées à l'occasion de la Journée internationale des femmes du 8 mars ou de la Journée internationale de la Francophonie du 20 mars. Le 8 mars

⁴⁹ https://www.rolandberger.com/publications/publication_pdf/Etude-RB_WIA_Accelerer_la_dynamique_entrepreneuriale_des_femmes_en_Afrique.pdf

2022, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) publiait par exemple un numéro spécial entièrement consacré aux femmes et à la Francophonie scientifique (présence des femmes dans le domaine des sciences et de la recherche scientifique) ;

- le réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire francophone (APF). L'APF, opérateur institutionnel de la Francophonie a fondé ce réseau a en 2002 pour consolider la place et le rôle des femmes dans les Parlements des Etats membres de l'OIF et au sein des organisations internationales ; favoriser les échanges d'expérience et encourager la solidarité entre femmes parlementaires ; contribuer à la défense des droits de la femme et de l'enfant. Sur ce dernier sujet, le réseau organise régulièrement des sessions d'information et de sensibilisation ;
- au cours des dernières années, l'OIF a également mené plusieurs projets visant à accroître les capacités des femmes en matière de gouvernance et

à faire reconnaître leur place spécifique dans le domaine de la paix et de la sécurité avec par exemple la tenue d'un Forum sur « Femmes, paix et sécurité » fin 2020 à Madagascar.

PRÉCONISATION #8

Le CESE recommande que l'égalité de genre et l'autonomie économique et sociale des femmes, par la formation et le soutien financier, demeurent des axes structurants des politiques et programmes déployés par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il appelle à une concertation et à de meilleures synergies entre l'OIF et l'Agence française de développement (AFD) pour identifier des projets communs et en assurer le suivi.

D. Développer le français comme langue de travail

1. Le français langue de travail dans les instances internationales et dans les entreprises

Par langue de travail, on entend langue à laquelle est attribué un statut légal dans une entreprise ou une organisation internationale, ou bien encore dans un État. Elle y est employée comme moyen principal de communication pour la correspondance et la conversation au sein d'un environnement multiculturel et multilingue.

Ce statut, complémentaire mais différent de celui de langue officielle, participe à la diffusion et au rayonnement de la langue concernée.

Pour rappel :

- le français est la seule langue officielle de 13 pays membres de l'OIF (France, Monaco, Bénin, Burkina Faso, RDC, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo) et figure parmi les langues officielles de 29 pays (13 précédents plus Belgique, Suisse, Luxembourg, Vanuatu, Canada, Haïti, Burundi, ...)

- le français est l'une des six langues officielles des Nations unies et la deuxième langue de travail de l'ONU avec l'anglais ;
- le français est langue officielle et l'une des trois langues de travail de l'Union européenne (UE) et l'une des six langues de travail de l'Union africaine (UA).
- Le français est l'une des trois langues de l'OIT.

Force est de constater que l'usage du français langue de travail au sein des Nations Unies (NU) et de l'UE est en net recul et seuls les documents et réunions officielles (assemblée générale des NU, textes législatifs européens) sont intégralement traduits. Ainsi à l'ONU, un peu plus de 10 % des documents sont traduits en français (alors qu'il s'agit d'une des six langues officielles⁵⁰) contre 78 % pour l'anglais. De même, il a été constaté que lors des sommets internationaux, les traductions en français sont limitées aux séances plénières alors que les échanges plus techniques, par exemple au sein de groupes de contact, ne se font qu'en anglais, pénalisant ainsi les délégations francophones.

L'usage du français est également en net recul au sein des institutions européennes : près de 37 % des documents de travail émanant de la Commission européenne étaient rédigés en français en 1998 contre 3,6 % en 2015 (source Direction générale de la Traduction de la Commission européenne). Le Brexit un temps considéré comme

une opportunité de revaloriser la place du français (seule l'Irlande ayant l'anglais comme unique langue officielle), n'a pas permis d'inverser cette tendance faute d'investissements des pouvoirs publics français et de volonté commune des Etats membres de l'UE et de l'OIF.

Ce recul est moins important à l'OIT, même si cette institution est également touchée par la multiplication de réunions où l'anglais s'impose comme seule langue de travail et d'échange. Au-delà de la nécessité de défendre l'usage du français au quotidien au sein de l'OIT, il est également important de valoriser les productions en langue française qui mettent en avant et permettent de faire connaître l'OIT dans le monde francophone. C'est ainsi que l'Association Française pour l'OIT, avec l'appui et le soutien de l'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance (OCIRP), a mis en place le prix Francis Blanchard, pour récompenser les meilleurs travaux, souvent des thèses, en langue française qui valorisent l'OIT et ses actions.

Cette tendance de fond pose un double problème :

- celui de l'accessibilité des textes et débats et de la compréhension pour les représentants des Etats francophones lors de sessions non officielles de travail et de négociations. La France a d'ailleurs pallié en partie cette difficulté lors de la COP 21 en mettant à disposition des moyens

⁵⁰ Les six langues officielles de l'ONU sont : l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

de traduction et d'interprétation au profit d'Etats francophones ;

- celui de l'expansion de l'unilinguisme dans le cadre multilatéral, ce qui apparaît profondément contraire aux valeurs portées par les Nations Unies, en particulier l'UNESCO, qui aux côtés de l'OIF, promeut inlassablement la préservation du multiculturalisme et du multilinguisme au sein des institutions internationales.

Au sein des organisations internationales, les Etats francophones doivent donc mieux s'organiser et porter de façon concertée leurs intérêts sur la scène mondiale notamment en utilisant davantage la langue française au sein des organisations internationales où celle-ci est en perte de vitesse.

Il est donc important d'insister sur le fait que la langue française doit être utilisée dans les organisations internationales et les représentants d'Etats francophones doivent être incités à utiliser cette langue. A titre d'exemple, en France, une circulaire du ministre de la fonction publique du 1er octobre 2016 rappelle que « *les agents de la fonction publique ont un devoir d'exemplarité* » dans ce domaine. Il conviendrait d'inciter les autres Etats francophone à faire de même.

Il convient également de soutenir les candidatures francophones au sein des instances internationales, comme le propose également un rapport du Sénat⁵¹, afin de conserver ce travail d'influence au sein des organisations internationales.

Il est aussi nécessaire de faire émerger des prises de positions communes entre Etats francophones, par exemple lors de la négociation de grands traités

environnementaux comme celui en cours sur la lutte contre la pollution plastique. Ainsi les Etats francophones pourraient rejoindre des coalitions pour porter des messages communs et réussir à peser face à des alliances régionales ou à des groupes d'Etats comme les BRICS⁵².

Le CESE salue les initiatives menées par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui s'efforce de faciliter la participation des pays francophones aux négociations universelles sur l'environnement et le développement durable, que ce soit pour les Objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur le climat ou le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Lors de ces dernières négociations, « l'IFDD s'est par exemple assuré que les pays recevaient de manière instantanée l'information pertinente en français relative au processus, a renforcé les capacités des négociateurs en amont des sessions internationales de négociations, a mis à leur disposition des outils d'aide à la négociation et créé des cadres francophones de concertation sur les enjeux des négociations et le décodage des ordres de jour des sessions »⁵³.

L'OIF qui a un statut d'observateur à l'assemblée générale de l'ONU, à l'Union européenne ou à l'Union africaine pourrait également contribuer par ce biais à structurer les positions des Etats francophones.

Ainsi, au sein de l'Union européenne, l'OIF dispose d'une représentation diplomatique et peut assurer un suivi des décisions prises par exemple dans le domaine des aides au développement.

51 Sénat, rapport *Francophonie : un projet pour le XXIe siècle* (2017).

52 Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.

53 <https://www.ifdd.francophonie.org/qui-sommes-nous/#ce-qui-nous-guide>

Elle peut ainsi veiller à ce que ses objectifs, notamment dans le domaine du développement durable, soient mis en œuvre.

La Francophonie, composée de pays présents sur les 5 continents avec des niveaux de développement différents, pourrait ainsi porter des positions originales.

PRÉCONISATION #9

Pour le CESE, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) doit faciliter la participation des pays francophones aux discussions internationales sur l'environnement et le développement durable et veiller à ce qu'ils reçoivent de manière instantanée l'information pertinente en français afin de pouvoir participer et agir de façon concertée lors de ces sessions de négociations.

2. Le français langue au travail en entreprise

En France, la loi dite Toubon de 1994⁵⁴ garantit que pour les salariés du territoire national, le français est langue au travail et qu'ils ont donc accès à toutes les informations et données nécessaires (droits, dialogue social, contrat, ...) dans cette langue. En vertu de cette même loi, tout contrat de travail écrit, qui est conclu en France,

doit être rédigé en français, même s'il est exécuté à l'étranger. Dans le cas contraire (dispositions rédigées dans une langue autre que le français), le contrat et ses dispositions ne sont pas opposables au salarié. Par ce biais, la Loi Toubon a permis d'exporter le droit du travail français et ses normes plutôt protectrices à l'échelle internationale.

Les mêmes dispositions existent au Québec depuis 1977 avec la Charte de la langue française⁵⁵ qui s'applique dans les entreprises québécoises et garantit aux salariés de la Province le recours au français dans tous les actes liés au monde du travail.

Parallèlement, si la vocation première d'une entreprise française qui s'implante à l'international n'est pas d'exporter le droit et les normes français du travail, ce processus peut se réaliser naturellement par la mise en œuvre de dispositifs spécifiques propres à l'entreprise (intérêt, formation, apprentissage, dialogue social), comme l'a souligné Geoffroy Roux de Bézieux.

Enfin, le mouvement syndical témoigne de la vitalité des liens entre pays francophones, via les confédérations européenne et internationale mais aussi par des liens directs entre organisations syndicales. C'est le cas entre l'UGTT tunisienne, récompensée du Prix Nobel de la Paix en 2015, et les organisations syndicales françaises.

⁵⁴ Loi n°94-665 du 4 août 1994

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005616341>

⁵⁵ <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-11>

La France est par ailleurs présente au sein de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Des personnalités de premier plan sont fréquemment désignées pour la représentation tripartite au sein de l'Organisation⁵⁶ et le pays est actif tant sur le plan de la contribution au financement de l'institution (quoiqu'en baisse depuis les dernières années) que de l'avancée de textes et de projets.

3. Promouvoir le français comme langue du numérique

Atout du numérique pour l'enseignement du français

Le numérique représente également un atout important pour développer l'enseignement du français. Les moyens mis à disposition aujourd'hui sont nombreux (MOOC, mise à disposition de ressources en ligne, créations de plateformes pédagogiques...). La Francophonie s'est déjà largement appropriée ces dispositifs et propose, à travers son réseau, un large éventail d'outils pour favoriser l'apprentissage du français

A titre d'exemple, on peut notamment citer la plateforme « Parlons français », lancée en novembre 2023 par l'OIF, et dont l'objectif est de favoriser un enseignement et un apprentissage de qualité du et en français. Cette plateforme est destinée aux enseignants, mais aussi aux apprenants et aux acteurs de l'éducation. Elle propose des formations en ligne et hybrides ainsi qu'un accompagnement personnalisé afin de perfectionner ses compétences linguistiques, didactiques et professionnelles. Elle permet également

de partager et collaborer en ligne et ainsi tisser des liens au sein de l'espace francophone. Enfin, elle met à disposition une banque de ressources de contenus pédagogiques faciles d'accès produits par l'OIF et ses partenaires. Ces offres d'apprentissage du français en ligne ainsi que les formations professionnelles en ligne mériteraient d'être développées et l'OIF pourrait établir une stratégie précise dans ce domaine.

Renforcer la « découvrabilité » des contenus francophones

Aujourd'hui, la vitalité d'une langue peut se mesurer à sa présence dans les écosystèmes numériques. Quatrième langue la plus utilisée sur Internet, derrière l'anglais, le chinois et l'espagnol, le français voit toutefois son usage diminuer en proportion et son avance se réduire significativement face à l'hindi, au portugais, au russe, à l'arabe, à l'allemand et au japonais. Ce phénomène trouve son explication d'une part par le fait que les taux de connexion à internet dans les pays francophones industrialisés sont proches de la saturation (85 % en moyenne)⁵⁷, et d'autre part, par l'existence d'une fracture numérique toujours bien présente. Elle se réduit plus lentement dans les pays africains alors que les taux de connectivité des pays asiatiques et arabes croissent de manière beaucoup plus rapide, rejoignant ceux observés dans les pays occidentaux.

A ce titre, dans sa stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026 intitulée « *Pour un espace numérique plus inclusif au service de l'humain : la transformation numérique comme vecteur de développement, de solidarité et de connectivité dans l'espace francophone* », l'OIF identifiait

⁵⁶ Philippe Seguin, ancien ministre, Bernard Thibault, ancien Secrétaire général de la CGT, Gilles de Robien, ancien ministre, Yves Veyrier, ancien Secrétaire général de FO.

⁵⁷ *La langue française dans le monde*, édition 2022.

parmi les axes prioritaires de son action, la lutte contre cette fracture numérique et l'amélioration de l'accès au numérique pour les populations de l'espace francophone. Elle s'engageait notamment pour y parvenir à veiller à la mise en place d'une réglementation adaptée favorisant les investissements dans une connectivité abordable et de qualité, y compris dans les zones les plus isolées et/ou enclavées.

Par ailleurs, en réponse à une tendance à l'uniformisation linguistique de l'espace numérique avec un usage généralisé de l'anglais, la Francophonie cherche également à améliorer la découvrabilité des contenus francophones et ainsi favoriser la diversité linguistique et culturelle des contenus sur Internet. En effet, sur les 10 millions de sites Web les plus visités au monde, 59,5 % du contenu est en anglais pour seulement 2,7 % de contenu en français. Cet enjeu est particulièrement important pour le secteur culturel qui a connu une transformation profonde en lien avec le numérique, notamment par les changements qu'il a opérés sur les processus de production et de consommation et le recours à de vastes plateformes pour la diffusion et la distribution. Les grandes multinationales comme Amazon ou Netflix ont su profiter de cette opportunité et grâce à leur avance technologique et à la gestion des données des utilisateurs influencent l'accès, l'expérience de découverte et le choix des consommateurs

en concentrant et contrôlant l'offre culturelle numérique.⁵⁸ La découvrabilité représente également un enjeu en termes de souveraineté des États car l'importance croissante de l'algorithmisation conduit inévitablement vers une standardisation de la consommation culturelle et une perte de parts de marché pour les économies locales.

58 OIF, Pour une initiative francophone en faveur de la découvrabilité des contenus francophones. <https://www.francophonie.org/infographie-decouvrabilite-des-contenus-culturels-francophones-sur-internet-1876>

QU'EST-CE QUE LA DÉCOUVRABILITÉ ?

Ce concept relativement nouveau, créé et développé depuis 2016 à partir du Canada/Québec, décrit un processus de rencontre entre un contenu et le public dans l'environnement numérique.

Il comprend : la caractéristique intrinsèque de tout contenu disponible en ligne à être facilement repérable ou trouvable par tout utilisateur qui effectuerait des requêtes sur des moteurs de recherche ; la dimension fortuite de découverte d'un contenu auquel on ne s'attendait pas et/ou dont on ne connaissait pas l'existence; la recommandation d'un contenu culturel sans requête de l'utilisateur.

La découvrabilité englobe donc, concernant les contenus culturels, des besoins :

- de repérabilité (référencement et indexation) ;
- de disponibilité (développement et mise à disposition d'une offre adéquate) ;
- de recommandation (mise en valeur et promotion de la visibilité).

Source : La langue française dans le monde – édition 2022

La stratégie numérique de l'OIF⁵⁹ propose ainsi plusieurs leviers d'action afin d'améliorer la découvrabilité des contenus francophones :

- En collaboration avec les propriétaires de plateformes numériques, améliorer les systèmes algorithmiques de recommandations automatiques pour accroître la visibilité des contenus francophones en ligne, pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, et en soutenant la traduction et ses interfaces dans l'environnement numérique.
- Promouvoir de nouveaux modèles d'affaires, de nouveaux modes de fonctionnement et des plateformes alternatives favorisant la découvrabilité des contenus francophones, tout en évitant la dispersion de l'offre et la fragmentation des auditoires et en sensibilisant le grand public à ces enjeux.
- Renforcer les compétences et la littératie numériques pour les acteurs professionnels issus notamment des secteurs culturels, éducatifs et universitaires et développer les collaborations dans ce domaine avec les parties prenantes notamment les organisations internationales, la société civile ainsi que les secteurs public et privé.

⁵⁹ OIF, Stratégie numérique 2022-2026, « Pour un espace numérique plus inclusif au service de l'humain : la transformation numérique comme vecteur de développement, de solidarité et de connectivité dans l'espace francophone ».

- Renforcer la capacité d'action et de régulation des États et gouvernements membres, des autorités locales et nationales, pour favoriser l'adaptation des cadres réglementaires et des politiques publiques sectorielles (notamment les secteurs de la culture et de l'éducation) à l'environnement numérique en vue d'assurer une meilleure promotion et une meilleure protection de la diversité des expressions francophones dans l'espace numérique, et en vue de permettre aux différents acteurs, y compris culturels, de bénéficier d'un meilleur accès aux données récoltées.

PRÉCONISATION #10

Le CESE recommande à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) d'amplifier sa politique de stratégie numérique et son programme d'action sur la découvrabilité des contenus francophones. Les résultats dans ce domaine doivent être évalués lors de chaque sommet de la Francophonie.

Conclusion

L'espace francophone a de nombreux atouts, liés au nombre de locuteurs dans le monde, aux liens humains et historiques entre les peuples francophones ainsi qu'au poids que cet espace représente dans l'économie mondiale et les échanges commerciaux.

Pour garantir un avenir prospère à la francophonie, certains enjeux clés sont à privilégier.

- Développement économique et social : investir dans l'éducation, la formation professionnelle, l'innovation, l'entrepreneuriat et une économie inclusive et durable.
- Transformation numérique et inclusion numérique : accélérer la transition numérique en renforçant encore l'accès à internet pour tous et toutes, en développant les compétences numériques et en promouvant l'entrepreneuriat technologique.
- Protection des données et cybersécurité : mettre en place des politiques et des infrastructures robustes pour protéger les données personnelles et professionnelles dans l'espace francophone.
- Coopération internationale : renforcer la collaboration à tous les niveaux entre les pays francophones pour promouvoir les échanges, l'investissement et le partage de connaissances dans un monde de plus en plus connecté.

C'est en se concentrant sur ces enjeux prioritaires que la Francophonie contemporaine sera en mesure de relever les défis économiques et numériques qui se présentent pour mettre en place les conditions d'un avenir prospère et durable. Car nous devons être conscients qu'aujourd'hui, l'usage du français dans le monde est concurrencé, l'espace francophone est insuffisamment structuré et son potentiel économique n'est pas assez exploité.

Cependant, les signes d'espoir ne manquent pas dans plusieurs domaines. En premier lieu, les acteurs investis dans la Francophonie sont extrêmement actifs, innovants et motivés. L'année 2024 est marquée par plusieurs événements d'envergure : le cinquième Forum International des Entreprises Francophones (FIEF), organisé par le GPF ; le FrancoTech ; le XIX^{ème} Sommet de la Francophonie.

La Francophonie contemporaine, pour fonctionner, doit être celle de tous les acteurs. Elle peut compter sur la force de la société civile organisée pour être vecteur de propositions face aux enjeux économiques, sociaux, énergétiques et environnementaux. La contribution de plusieurs CES francophones, membres de l'UCESIF, à cet avis démontre l'engagement de tous pour faire du numérique et de l'économie des moteurs de croissance.

L'avis du CESE avec ses dix préconisations propose des solutions pragmatiques et opérationnelles pour relever les enjeux de demain. Il fixe des objectifs économiques autour de secteurs d'avenir identifiés. Il appelle à un renforcement du rôle de la société civile francophone, notamment en donnant une place plus importante à l'UCESIF qui s'attache à rapprocher les pays francophones, favorise la concertation entre tous les représentants des sociétés civiles organisées des pays membres et permet l'examen de sujets d'intérêt commun. Ce renforcement doit aussi être celui de l'OIF et des missions qui lui sont confiées. Cet avis insiste sur l'importance de faciliter la circulation au sein de l'espace francophone ainsi qu'à un renforcement des moyens dédiés à la formation. Enfin, le recours au numérique, est vu comme un atout pour développer cet espace francophone.

L'UCESIF doit prendre toute sa place, lors des Sommets de la Francophonie et porter des propositions concrètes pour contribuer à relever les défis économiques et numériques.

Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale, Environnement et nature et Outre-mer

« La francophonie est culture. C'est un mode de pensée et d'action : une certaine manière de poser les problèmes et d'en chercher les solutions ». Cet avis a parfaitement répondu à la vision qu'avait Léopold Sédar-Senghor de la francophonie.

L'enjeu est d'abord concurrentiel vis-à-vis de l'espace francophone et du Commonwealth.

Depuis des années, de nombreux pays francophones se détournent du premier pour rejoindre le second, les derniers exemples en date étant le Togo et le Gabon. Cette tendance s'explique par l'attrait des modèles de développement des nations anglophones.

Changer cette perception implique de proposer des initiatives économiques pour tous les pays membres. L'intensification des missions économiques de l'OIF, préconisée dans l'avis, peut y contribuer. Il est crucial de mettre en place des projets permettant à tous les pays d'investir dans les secteurs d'avenir et l'entrepreneuriat engagé et écologique,

Une seconde priorité consiste à poursuivre la transition écologique et la décarbonation de l'économie dans les pays francophones. A cet égard, il est essentiel que les Etats et gouvernements membres de la Francophonie participent activement à l'élaboration des normes internationales.

Actuellement, peu de pays francophones participent aux travaux de normalisation de l'ISO, ce qui limite leur accès à des informations stratégiques et à la création d'expertise nationale. L'initiative conjointe sur le sujet, lancée en 2020 par l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) et le Réseau normalisation et francophonie (RNF), mérite d'être encouragée et suivie.

Un changement de modèle passe également par l'augmentation des investissements. Le continent africain n'a reçu qu'environ 2 % des investissements mondiaux dans les énergies renouvelables, malgré ses ressources en solaire, éolien et géothermie. Ce déficit en financement et en coopération technologique doit être comblé.

Un troisième enjeu auquel nos groupes sont attachés concerne enfin l'articulation entre francophonie et plurilinguisme. De ce point de vue, si la préconisation 7 fait le lien entre attractivité du français et accessibilité à l'emploi, il importe de préserver parallèlement la richesse et la diversité linguistique de notre propre pays.

Enfin, le dernier enjeu, réside dans le fait qu'indéniablement, nos territoires ultramarins qui représentent une « richesse diplomatique » en raison de leur situation géostratégique et de leur environnement régional doivent contribuer substantiellement aux ambitions françaises en matière de coopération régionale.

Parce que les Outre-mer abritent cinquante des soixante-quinze langues régionales de France, parce que nos cultures, notre histoire sont fondamentalement liées à la francophonie comme langue d'accès aux droits, comme langue de partage avec d'autres peuples et comme un possible vecteur du rayonnement de notre pays dans le monde, les Outre-mer sont des fers de lance de la France dans le monde.

Dès lors, pour relever les défis écologiques, économiques et numériques contemporains, le monde francophone doit s'unir et se retrouver sur des enjeux globaux et porter ces valeurs dans certaines négociations internationales : Objectifs de Développement Durable (ODD), le futur traité international sur les entreprises et les droits humains. Cela implique de promouvoir une Francophonie économique dynamique, de mener une transition écologique ambitieuse, et de valoriser le plurilinguisme.

Enfin, à l'instar du 19^{ème} sommet de la francophonie de Villers-Cotterêt, consacré au besoin de « créer, d'innover et d'entreprendre », cet avis adopte une approche thématique à même de dépasser les seuls enjeux d'accompagnement diplomatique. C'est la bonne approche, et nous suggérons de nous attacher à l'avenir, dans l'esprit que traduit la préconisation n°9, à l'action de l'IFDD, ou encore à l'intégration des ODD dans l'espace francophone.

Les Environnement et Nature & Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale & Outre-mer ont voté l'avis.

Agriculture

Le groupe de l'agriculture a particulièrement apprécié l'angle choisi par le rapporteur pour mener ce travail sur la francophonie. L'approche économique de l'espace francophone n'avait pas été suffisamment explorée par notre assemblée jusqu'à présent. Nous espérons qu'il pourra être valorisé auprès de l'OIF mais aussi auprès de la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts ainsi que des instances économiques de notre pays.

Nous avons été particulièrement sensibles aux préconisations visant à offrir à la jeunesse une éducation francophone qui soit un tremplin vers l'emploi. La langue française ne doit pas être réservée à une élite culturelle mais au contraire permettre aux jeunes de se projeter dans leur avenir professionnel. Développer l'usage du français comme langue adaptée au monde d'aujourd'hui contribue à diversifier les modes de pensée face aux normes anglo-saxonnes ou chinoises, et véhicule des valeurs auxquelles nous sommes très attachés.

Le groupe partage ainsi la préconisation 7 pour renforcer les moyens des lycées et instituts français et pour y développer l'enseignement professionnel, en liant apprentissage de la langue et mises en situation professionnelles. Nous sommes convaincus que c'est un élément déterminant de la dynamique économique de l'espace francophone.

Nous sommes aussi tout à fait certains, comme cela est précisé par la préconisation n° 4, que les organes économiques francophones, telles les missions économiques portées par l'OIF, peuvent contribuer à cette même dynamique économique par des coopérations bénéfiques à tous les acteurs.

Pour le secteur agricole, ces coopérations sont indispensables et doivent également être encouragées. Comme nous l'avions dit - et vous avez repris notre expression dans l'avis - alors que la sécurité alimentaire et l'agriculture restent des enjeux vitaux pour nombre de pays, notamment en Afrique, l'espace francophone est un atout pour développer des coopérations professionnelles qui mettent les organisations paysannes et l'agroécologie au cœur des projets.

Le groupe a voté pour.

Alternatives sociales et écologiques, Associations et CGT

In which language should we speak about francophonie?

Au-delà de la boutade, évoquer la francophonie contemporaine et son attractivité relève d'un double défi.

Le premier est d'éviter le piège de l'ethnocentrisme en considérant notre langue comme seule référence universelle des valeurs d'égalité et de fraternité. Si la France est connue comme le pays des droits de l'Homme, elle n'a pas le monopole des droits humains et c'est tant mieux.

Le second est d'aborder ce sujet sous le spectre de l'historique rivalité franco-anglaise alors que la langue anglaise est devenue un globish indispensable pour interagir avec le reste du monde non francophone.

Alors, quel devenir pour la francophonie dans les espaces économiques et numériques, déjà considérés comme acquis à la langue anglaise ? Cet avis relève le « challenge » - ou plutôt le défi - en rappelant la vitalité de la langue française dans le monde. L'espace francophone est encore vaste ! Il y a toujours des demandes d'échanges en français dans tous les domaines et notamment le domaine économique.

Donc, sans craindre de ne pas être le centre du monde, sans se désoler d'entendre parler anglais comme une langue rivale, sans craindre de le parler aussi, le français a toujours sa place dans le dialogue multilingue.

Cet avis, que les groupes des Associations, CGT et Alternatives Sociales et Ecologiques ont voté, présente alors plusieurs points intéressants à souligner.

La recommandation du renforcement de la place de la société civile dans les instances décisionnaires de la francophonie sans limiter son influence aux seuls enjeux économiques, mentionnant leur impact social, culturel et politique. La diversité de ses locuteurs est source de vitalité de la francophonie et les sociétés civiles contribuent largement à son rayonnement par leur rôle diplomatique et humanitaire qui facilite le dialogue et les échanges entre Etats.

Par ailleurs, les enjeux ciblés par l'avis pour l'avenir de la francophonie apparaissent pertinents : l'attachement et la garantie des droits humains, la reconnaissance de l'apport inestimable des femmes et des jeunes au rayonnement de la francophonie et la nécessité de

miser sur eux à l'avenir, le développement de modèles de production respectueux de l'environnement et des impératifs sociaux...

Tous ces enjeux ne constituent pas un frein au développement de la francophonie. Au contraire, ils constituent un atout et ce qui devrait être le fer de lance des orientations à donner au développement de la francophonie dans les espaces numériques et économiques.

L'avis incite aussi à une plus grande liberté de circulation dans l'espace francophone pour développer les échanges entre acteurs d'aujourd'hui et de demain dans le domaine économique : chercheurs, étudiants... Mais en pensant aussi plus largement aux acteurs de la société civile, dont les associatifs parfois engagés dans des sujets sociétaux car, rappelons-le, c'est important, le développement économique est fait par des femmes et des hommes. Cette condition est indispensable pour renforcer l'ambition d'un monde accessible à tous et toutes, car au-delà de l'intérêt strictement économique, c'est l'idée de « faire monde » sans exclusive, dans un espace ouvert qu'il faut préserver, un espace où les langues vivantes sont aussi celles qui intègrent des nouveautés, portent une certaine inclusivité, et admettent en leur sein des mots d'ailleurs.

« Un jour espérons-le, tous les points de la demeure humaine seront éclairés et alors sera accompli le magnifique rêve de l'intelligence : avoir pour patrie le monde et pour nation l'humanité. »

Ce rêve est extrait de la pensée brûlante d'actualité de Victor Hugo, l'un des écrivains francophones les plus célèbres dans le monde entier.

Artisanat et professions libérales

Face au recul régulier de l'apprentissage et de l'usage du français dans de nombreux pays d'Afrique, il est crucial de donner un nouveau souffle à la Francophonie. Il faut démontrer l'utilité de cette langue commune pour l'économie et les populations.

A cet égard, l'angle économique de la Francophonie – longtemps délaissé au profit des enjeux culturels et institutionnels – doit être pleinement investi, dans une approche de coopération et de codéveloppement entre pays membres de l'espace francophone.

Si l'OIF s'est fixé comme objectif en 2022, lors du Sommet de Djerba, de faire de cet espace une communauté de croissance, de commerce et d'innovation, le prochain Sommet qui se tiendra en France est l'occasion de conforter et de renforcer cette orientation ; c'est l'objectif de cet Avis.

Parmi les préconisations, notre Groupe souhaite mettre en exergue trois axes.

Tout d'abord, il est essentiel de cibler et convaincre la jeunesse qui est l'un des principaux atouts de l'espace francophone. Il s'agit de montrer, à la jeunesse africaine en particulier, que le français lui ouvre de réelles perspectives ; et pour cela, il faut s'attacher à apporter des réponses concrètes à ses attentes, notamment en termes de formation et d'employabilité.

Nous approuvons en ce sens la proposition appelant à lier l'attrait du français au développement de l'enseignement professionnel, plus adapté aux besoins des milieux économiques et donc plus favorable à une insertion rapide dans l'emploi. Dans le même sens, il convient d'encourager et de faciliter, au sein de l'espace francophone, la mobilité des étudiants et des apprentis.

Consolider les liens entre pays francophones est également le moyen de renforcer les capacités de chacun d'eux à relever les défis écologiques et numériques. C'est pourquoi il importe de mobiliser la Francophonie au service de la co-construction de projets et de partenariats en ces domaines et, dans ce cadre, de soutenir notamment l'entrepreneuriat des femmes au service de leur autonomie et des économies locales où elles sont des acteurs indispensables.

Il convient enfin de mieux reconnaître la place de la société civile dans la Francophonie, tant son rôle y est crucial, et par conséquent de l'associer véritablement aux travaux de l'OIF, comme le propose l'Avis.

Notre Groupe partage pleinement cet enjeu, alors que nos organisations s'impliquent en Afrique francophone, depuis plus de vingt ans, pour favoriser les collaborations entre professionnels, partager des savoir-faire et organiser des coopérations économiques.

Nous citerons, à ce titre, les actions de compagnonnage portées par l'Assemblée des chambres consulaires africaines et francophones, ou encore le programme « Artisans sans Frontières » associant nos chambres de métiers.

Le Groupe Artisanat et Professions Libérales a voté en faveur de l'Avis.

CFDT

Si, comme son nom l'indique, la francophonie s'est construite autour d'une langue commune, il serait réducteur de la cantonner à cette seule caractéristique, les quatre-vingt-huit pays réunis au sein de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) ayant également la volonté de développer une coopération politique, culturelle, éducative et économique.

Dans un monde de plus en plus multipolaire, où certains pays peuvent se détourner de la francophonie pour rejoindre la zone d'influence du Commonwealth, voire celle de la Russie ou la Chine, il est nécessaire de lui redonner un nouveau souffle, en co-construisant de nouveaux projets fondés sur le potentiel économique de cet espace, qui dispose de nombreux atouts qu'ils soient démographiques ou économiques. Pour cela, il est nécessaire de renforcer la place de la société civile dans les instances de la francophonie, comme le préconise l'avis.

La CFDT soutient également la proposition du Groupement Interpatronal du Cameroun qui propose de promouvoir un modèle de gouvernance d'entreprise durable, qui pourrait se concrétiser sous la forme d'un label. Elle est complémentaire au projet actuellement financé par la CFDT, la CGT, la CSI Afrique et l'AFD pour permettre aux syndicats africains de développer une expertise en matière économique, sociale et environnementale.

Pour autant, tout cela ne pourra se faire si on restreint les mobilités entre les pays concernés. C'est pourquoi, la CFDT alerte du danger prégnant d'une France repliée sur elle-même, comme le propose l'extrême droite, et soutient fortement la préconisation demandant une simplification de la délivrance de visas de circulation à destination de la France et des autres pays francophones a minima pour les étudiant.es, les chercheur.es et les entrepreneur.es. Faute de quoi, il ne sera plus nécessaire de s'interroger sur les raisons de la perte d'attractivité de la francophonie.

La CFDT a voté l'avis.

CFE-CGC

La francophonie est bien plus qu'une langue. Elle est un espace d'échange et d'innovation.

Notre organisation réaffirme son attachement indéfectible à la francophonie et à la préservation de la langue française au sein des instances internationales et des entreprises. La francophonie, véritable ciment culturel et linguistique, est un outil indispensable pour faire face aux influences internationales croissantes. Elle permet ainsi de fédérer de manière cohérente et harmonieuse les acteurs économiques et numériques de l'espace francophone.

Le potentiel économique de l'espace francophone est immense. En partageant des normes juridiques proches, des cultures ainsi que des valeurs communes, les pays francophones bénéficient d'un terrain favorable à une coopération renforcée. Cette unité facilite les échanges et favorise l'innovation, transformant l'espace francophone en un véritable moteur de croissance économique et sociale.

L'Organisation internationale de la Francophonie joue un rôle majeur dans le développement de missions économiques. En promouvant les échanges et les partenariats, elle contribue significativement à l'essor économique des pays membres. Son engagement envers la coopération internationale et le développement durable est un atout essentiel pour les entreprises et les entrepreneurs de l'espace francophone.

Par ailleurs, le groupe CFE-CGC apporte son soutien à la préconisation 8, relative à l'égalité de genre et à l'autonomie économique des femmes. Cette initiative est importante pour assurer un développement inclusif et équitable. L'autonomie économique des femmes renforce non seulement l'égalité de genre, mais aussi la prospérité de toute la communauté francophone.

Notre organisation continuera de promouvoir et de soutenir toutes les initiatives visant à renforcer la francophonie, convaincue que son potentiel est un levier essentiel pour un avenir commun prospère et harmonieux.

Le groupe CFE-CGC votera cet avis.

CGT-FO

Deux chiffres : en 1997, 40% des documents de la commission européennes étaient établis en français et en 2023 ce pourcentage est de seulement 3.7%. Le français recule partout dans le monde et y compris en France les anglicismes prospèrent aux plus hauts niveaux des institutions : de La french tech, à Choose France en passant par Health data hub, le choix de nommer en Anglais est clairement fait dès lors qu'un dispositif ou une politique souhaite afficher son caractère innovant et ouvert sur l'international. Le numérique bouleverse encore plus les choses et impose l'Anglais comme langue internationale d'échange. Cet avis cherche à sortir la francophonie de ses seules dimensions linguistiques et culturelles pour en faire un cadre de création et de renforcement de la coopération économique et numérique entre les pays de l'espace francophone. Cette approche met en avant l'importance que prend le numérique dans les économies d'aujourd'hui et la langue française ne fera que périlcliter si elle ne défend pas sa place en tant que langue d'échange d'innovation et de développement dans les nouvelles technologies. Il faut rendre le Français bénéfique pour les pays de l'espace francophone et créer les conditions pour que l'usage de cette langue leur soit utile et participe au développement de leurs économie. L'espace francophone doit par ailleurs privilégier l'essor d'économies ancrées dans le développement durable et la réalisation des ODD de l'ONU.

Le groupe FO a insisté pour que les ambitions économiques ne

laissent pas sur le côté les enjeux sociaux car aucun développement ne peut aboutir si son objectif n'est pas de répondre aux besoins des populations. Le respect des normes internationales du travail de l'OIT doit être au cœur des actions de l'espace francophone. Il faut renforcer la coopération entre les pays de l'espace francophone, privilégier un modèle de développement utile pour les populations et leur progrès social. Le groupe FO a également défendu la nécessité de mobiliser le cadre francophone pour défendre une meilleure régulation de la mondialisation et son orientation vers plus de solidarité et l'éradication de la pauvreté.

Bien sûr cet avis n'a pas réussi à mettre en avant et à explorer l'importance que les enjeux sociaux peuvent avoir en tant que facteur de renforcement de l'espace francophone, ce que nous regrettons. Il pourrait toutefois servir de d'appui pour que les CESE aille plus loin sur ces questions dans ses travaux à venir. Malgré ses réserves sur certaines préconisations, le groupe FO a voté favorablement cet avis.

Coopération

Une conviction après la lecture de cet avis : les pays francophones ont un intérêt stratégique à coopérer davantage, et nous remercions les rapporteurs d'avoir traité ce sujet méconnu. Avec 88 États francophones, 18% de la population mondiale, 14% des ressources minières et énergétiques, unir nos forces influencerait de nombreux secteurs selon un schéma de valeurs francophones communes.

Il est essentiel de développer une vision stratégique collective dans les domaines économiques et numériques. La préconisation 1, qui propose de financer de grands secteurs d'avenir nous semble juste. Les pays francophones pourraient maîtriser toute la chaîne d'approvisionnement de produits issus du numérique ou des ENR. Cette coopération ouvrirait de nombreuses opportunités.

Une alliance francophone sur les normes et la propriété intellectuelle, comme proposé dans la préconisation 3, est intéressante. Pour concrétiser cette vision, il faut construire un environnement global, brique par brique, valorisant l'usage de la langue française, ses spécificités et ses valeurs communes, différentes des anglo-saxons.

Une première étape concrète, celle de renforcer l'échange culturel et les contacts humains pour meilleure compréhension mutuelle, est indispensable. Nous soutenons en ce sens la préconisation 6 pour faciliter les visas entre pays francophones sur l'économie et le numérique.

Notre attention s'est portée également sur le vieillissement de la population. Les pays francophones seront les grands viviers de jeunesse en 2050. Renforcer l'attrait du français avec le développement de l'enseignement professionnel pour une

population qui sera composée à 90% de jeunes est primordial.

Enfin, nous soutenons fortement l'autonomie économique et sociale des femmes, particulièrement à travers la création de coopératives locales qui ont largement fait leur preuve.

Notre groupe votera en faveur de cet avis.

Entreprises

Alors qu'aujourd'hui sont régulièrement mis en avant les éléments qui divisent, il est plaisant de traiter un sujet qui rassemble. Une langue, le Français, que nous partageons avec 321 millions de locuteurs, répartis sur les cinq continents et 88 États et gouvernements. C'est une force pour chacun d'entre nous et en particulier pour les entrepreneurs francophones. C'est un espace où il est plus aisé de se comprendre et de travailler avec des notions juridiques et culturelles communes qui facilitent les relations humaines et commerciales. ; Il représente 17,5 % de la population mondiale et 20 % du commerce mondial de marchandises ;

La francophonie économique et numérique est et doit être un moteur de compétitivité. Pour autant, rien n'est acquis et les acteurs doivent travailler à renforcer cet espace et en particulier à relever de nombreux défis économiques en s'appuyant notamment sur le numérique.

Le groupe Entreprises souhaite tout particulièrement mettre en avant la méthode utilisée par le rapporteur qui a choisi, pour construire ses préconisations, de s'appuyer via l'UCESIF sur des Conseils économiques et sociaux francophones. Ces derniers ont pu donner leur vision propre de la francophonie, de leurs besoins et de leurs attentes en matière économique

et numérique. Ces retours furent particulièrement utiles et permirent d'avoir une vision plus large et concrète du sujet.

Il partage les orientations de cet avis. La préconisation 1 est d'ailleurs à souligner car il est nécessaire de mieux organiser les actions en ciblant des secteurs porteurs et de mettre en place des objectifs chiffrés avec un contrôle de leur avancement et des propositions pour mobiliser des financements. C'est une méthode et un cadre qui convient parfaitement aux entreprises. De même renforcer les partenariats institutionnels au service d'une même stratégie (préconisation 2) serait utile, tout comme le fait de favoriser la délivrance de visas dans certains cas définis liés notamment aux études ou aux activités économiques ou artistiques.

Le groupe Entreprises soutient également la volonté d'assurer le dynamisme de la francophonie par le fait de développer le français comme langue de travail, dans les organisations internationales et dans le monde économique. Pour autant, comme l'ont démontré les nombreux débats au sein de la commission, cela ne doit pas être exclusif de l'usage de l'anglais et surtout, cela ne pourra être réalisé sans des systèmes d'enseignement et de formations efficaces et adaptés. Il est aussi particulièrement attaché à la préconisation 7 : consolider l'attrait du français pour la jeunesse francophone en développant l'enseignement professionnel et en liant apprentissage de la langue et mises en situation professionnelles lui apparaît particulièrement important.

Il estime également qu'il est impératif de lier francophonie et numérique. La francophonie digitale offre des opportunités significatives en termes de savoirs, d'apprentissage et de culture pour les citoyens mais aussi pour le développement des entreprises, la croissance économique et l'innovation à l'échelle mondiale. Valoriser collectivement les réussites d'acteurs francophones et soutenir les développements des réseaux et des acteurs sur tous les territoires sont nécessaires.

Enfin, si l'on veut accroître le dynamisme de la francophonie, il est indispensable de s'appuyer sur la diversité des territoires et en particulier sur les entreprises et les réseaux locaux.

En remerciant le rapporteur, pour cet éclairage, le groupe entreprises vote favorablement cet avis.

Familles

A travers la langue, ce sont des conceptions du droit et de l'organisation des sociétés, qui sont à l'œuvre. En matière de politique sociale par exemple, l'approche anglo-saxonne est marquée par l'autonomie de l'individu et le respect de sa liberté alors que le monde francophone fait plutôt place à l'égalité, à la solidarité entre les personnes, à la dimension familiale et intergénérationnelle. Cette conception trouve une fécondité particulière dans ce qu'elle permet en termes de valeurs et de rapport aux autres.

Partant de cette distinction d'importance, le présent avis formule 10 préconisations pour que la francophonie d'aujourd'hui puisse être un vecteur de réponse aux défis économiques et numériques marqués par une mondialisation des échanges. Nous retenons particulièrement deux préconisations ancrées dans une approche pragmatique et opérationnelle pour que les échanges souhaités et nécessaires au sein de l'espace francophone soit une réalité et non un vœu pieu.

La préconisation 6 appelle à simplifier la délivrance des visas au sein des pays francophones pour favoriser les mobilités des compétences, des savoirs indispensables à la recherche, au développement économique. Une réorganisation des processus sur les visas notamment pour les étudiants, c'est s'engager en faveur de la jeunesse, comme un investissement d'avenir.

La préconisation 7 retient notre attention en ce qu'elle a trait au moment charnière pour les jeunes entre sortie de la scolarité et entrée dans la vie active. Là aussi la francophonie peut être facteur d'innovation pour accompagner les jeunes dans cette transition. Cela nécessite de consolider l'attrait du français pour les jeunes francophones en articulant apprentissage de la langue et mise en situation professionnelle notamment au travers de l'enseignement professionnel.

Le groupe Familles a adopté l'avis

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Comment assurer le dynamisme des liens entre des espaces géographiques, dans des situations économique, sociale, culturelle très diversifiées, utilisant régulièrement la langue française, partageant une histoire commune... sans reproduire notre héritage colonial ou des systèmes de domination politique, économique et culturel ?

Sur un tel sujet, reconnaître toute la palette des enjeux sous-jacents au potentiel économique pour lequel cet avis souhaite valoriser la francophonie est nécessaire. Mettre au jour ces nombreux défis est la condition préalable à la construction d'ambitions claires et co-construites avec la société civile et l'ensemble des pays concernés.

A la confluence des 5 continents, cet espace de 88 Etats et gouvernements est aujourd'hui à l'image de ce que la mondialisation a pu faire de mieux : faciliter les échanges. Nous soulignons le soutien que cet avis, donne à la mobilité circulaire et à l'octroi de visas. Nous regrettons toutefois que ces enjeux, proches des questions migratoires, soient là encore réduits au privilège de celles et ceux réussissant le mieux. De même, la réciprocité dans la délivrance de visas de court séjours, et donc la simplification des procédures est une condition essentielle à cette richesse des relations que les nombreux acteurs de la francophonie appellent de leurs vœux. La réciprocité comme ligne de mire de relations internationales plus égalitaires, apaisées et dépeussierées de leur passé.

Par le renforcement de la place de la société civile et le maintien de l'égalité de genre et de l'autonomie économique et sociale des femmes comme axe structurant des politiques et programmes déployés par l'OIF, cet avis rappelle l'importance de faire de la francophonie un espace d'échange et de co-développement. De même, il fait état du dynamisme et des inquiétudes de sa jeunesse. Alors que l'on s'inquiète en France et en Europe d'un potentiel déclin démographique, il est toujours intéressant de ne pas oublier que ce n'est pas le cas partout, et que ça ne peut demeurer la seule grille de lecture sur les enjeux d'une jeunesse qui représentera dans trente ans les trois quarts de la population des pays francophones et partage dès à présent les mêmes inquiétudes liées à l'accès à une éducation de qualité et à l'emploi.

La coopération internationale autour de la Francophonie ne peut alors se réduire à des enjeux linguistiques ou économiques, parfois quelque peu hégémoniques.

Nous avons ici abordé uniquement l'angle des défis économiques et numériques dans cet espace si riche. Nous serons attentifs à pouvoir continuer à traiter ce sujet de la meilleure des manières afin de porter une vision ambitieuse, claire de co-développement social, culturel, environnemental, à tous les niveaux.

Nous remercions la commission pour son travail et voteront l'avis.

Santé et citoyenneté

Plus qu'une langue, la francophonie est un village mondial, un espace de valeurs partagées.

Et parce qu'il transcende les frontières, le Français constitue une opportunité d'approfondir nos liens et de repenser nos relations à l'international, notamment dans le domaine économique et numérique.

C'est précisément l'objet de cet avis.

Parmi les 10 préconisations proposées, 2 d'entre elles ont plus particulièrement retenu l'attention de notre groupe.

La première résonne avec acuité dans le contexte actuel.

Elle réclame une "simplification de la délivrance de visas de circulation" entre pays francophones, pour des publics notamment d'étudiants.

En favorisant les mobilités, cette ouverture représente une opportunité économique majeure pour l'espace francophone.

La deuxième préconisation insiste sur l'importance de la formation et du soutien financier en direction de l'égalité de genre et de l'autonomie économique et financière des femmes.

Cet axe, plus encore dans le champ du numérique où les femmes sont trop peu présentes, doit s'élever en priorité.

Plus globalement, parce qu'elle est porteuse de valeurs universelles, de coopération et de solidarité, la francophonie doit contribuer à définir des normes économiques autour des notions de justice, de solidarité et de transparence.

Enfin, notre groupe se félicite de la participation et de la contribution de plusieurs Conseils économiques et sociaux francophones à l'élaboration de ce travail, qui s'inscrit dans la perspective du prochain sommet de la francophonie.

Pour toutes ces raisons, le groupe Santé et Citoyenneté a voté en faveur de cet avis.

UNSA

Pour l'UNSA, la francophonie est aujourd'hui confrontée à plusieurs défis géopolitiques, notamment le multilatéralisme et les crises économiques. Pour y faire face, les pays francophones doivent s'appuyer sur la solidarité interne, l'innovation et l'adaptation aux réalités mondiales. La langue française, atout commun dans cet espace linguistique et culturel, constitue une force importante sur la scène internationale.

Ainsi le partage d'une langue commune influence intrinsèquement les relations économiques et stimule les échanges et est donc un levier de croissance commune. L'espace francophone représente un vaste marché économique, nécessitant une stratégie novatrice, intégrée et multilatérale qui prend en compte la diversité des économies, des ressources et des besoins des pays membres.

La francophonie englobe divers secteurs économiques offrant de nombreux leviers de collaboration, notamment le numérique, la formation et la recherche identifiés dans l'avis.

Le numérique présente ainsi un énorme potentiel de développement et de collaboration au sein de l'espace francophone. En intégrant les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans divers secteurs, les pays francophones peuvent encourager l'innovation, améliorer l'accès à l'éducation mais aussi renforcer les liens culturels et économiques et faciliter la coopération internationale. La recherche et la formation sont également des leviers essentiels pour le développement socio-économique et culturel des Etats. Elles jouent un rôle central dans la préparation des générations futures et le renforcement des liens entre les pays francophones.

Enfin, une nouvelle stratégie économique dans l'espace francophone doit être inclusive tout en renforçant les liens avec les pays membres, notamment en Afrique, pour construire un partenariat équilibré et privilégier les situations gagnant-gagnant.

Le groupe UNSA votera l'avis.

Scrutin

**Scrutin sur l'ensemble de l'avis.
Le CESE a adopté.**

**Nombre de votantes
et de votants : 118**

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour

GRUPE	COMPOSITION
Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale	MM. El Jarroudi, Hammouche, Levy-Waitz, Mme Tutenuit.
Agriculture	M. Biès-Péré, Coué, Dagès, Durand, Gangneron, Mmes Lion, Pisani, Sellier, Vial.
Alternatives sociales et écologiques	Mmes Calmels, Gondard-Lalanne, Groison, M. Meyer.
Artisanat et Professions libérales	MM. Anract, Chassang, Mme Niakaté.
Associations	Mme Belhaddad, MM. Boivin, Deniau, Deschamps, Mmes Doresse Dewas, Jourdain Menninger, Martel, Monnier, Thoury.
CFDT	M. Aonzo, Mme Blancard, M. Cadart, Mmes Caillet, Duboc, Gresset-Bourgeois, MM. Guihéneuf, Lautridou, Mariani, Mmes Meyling, Pajarès y Sanchez, M. Ritzenthaler, Mme Thiéry.
CFE-CGC	Mme Biarnaux-Roche, M. Nicoud.
CGT	Mmes Barth, Bordenave, Chay, M. Dru, Mme Gallet, MM. Garcia, Naton, Mmes Rouchy, Tatot.
CGT-FO	MM. André, Cambou, Mmes Clicq, Delaveau, M. Sabot, Mme Veitl.

Coopération	MM. Grison, Landriot.
Entreprises	MM. Asselin, Blachier, Mme Carlac'h, M. Chevéé, Mme Couderc, M. Creyssel, Mme Dubrac, MM. Gardinal, Goguet, Mmes Guerniou, Hafidou, MM. Kling, Moisselin, Mmes Pauzat, Ruin, M. Salleron, Mmes Salvadoretti, Tomé-Gertheinrichs, Ullern, M. Vermot Desroches.
Environnement et nature	MM. Boucherand, Chabason, Mme Claveirole, M. Gatet, Mmes Grimault, Journé, Lelièvre, Marsaud, Martinie-Cousty, MM. Mayol, Métais, Mmes Ostria, Popelin, M. Richard, Mme Van Den Broeck.
Familles	Mmes Balducci, Bigot, M. Erbs, Mme Gariel, M. Marmier, Mme Picardat.
Non-inscrits	M. Bazot, Mme Beaufils, MM. Breton, Joseph.
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse	MM. Eyriey, Jeanne-Rose.
Outre-mer	Mme Bouchaut-Choisy, M. Marie-Joseph, Mme Mouhoussoune.
Santé et Citoyenneté	MM. Boroy, Da Costa, Mme Joseph.
UNSA	Mme Arav, MM. Darwane, Truffat, Mme Vignau.

Annexes

1

Composition permanente des affaires européennes et internationales à la date du vote

Président

Serge CAMBOU

Vice-Présidentes

Catherine PAJARES Y
SANCHEZ

Sabine ROUX de
BÉZIEUX

Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

Sabine ROUX DE
BEZIEUX

Agriculture

Catherine LION

Sébastien WINDSOR

Alternatives sociales et écologiques

Éric MEYER

Artisanat et professions libérales

Dominique ANRACT

Associations

Jean-Marc BOVIN

Benoit MIRIBEL

Françoise SIVIGNON

CFDT

Jean-Yves LAUTRIDOU

Catherine PAJARES Y
SANCHEZ

CFE-CGC

Fabrice NICLOUD

CGT

Frédéric SANCHEZ

CGT-FO

Sébastien BUSIRIS

Serge CAMBOU

Entreprises

François ASSELIN

Jean-Lou BLACHIER

Anne-Marie COUDERC

Didier KLING

Environnement et nature

Lucien CHABASON

Nathalie VAN DEN
BROECK

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Kenza OCCANSEY

Outre-Mer

Eric LEUNG

Pierre MARIE-JOSEPH

Santé et citoyenneté

Philippe DA COSTA

UNSA

Saïd DARWANE

2

Listes des personnes auditionnées et rencontrées

Hervé AGBODJAN PRINCE

Directeur de l'Observatoire de la francophonie économique (OFÉ)

Docteur Eugène AKA AOUÉLÉ

Président du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) ivoirien

Amine Mounir ALAOUI

Membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE) marocain, en charge du numérique

Wilfrid BERTILE

Professeur des Universités à l'Université de la Réunion, ancien Député, Conseiller régional de La Réunion

Florence BRILLOUIN

Directrice de la Francophonie économique et numérique (DFEN) au sein de l'OIF

Abdallah DEGUIG

Membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE) marocain, en charge du numérique

Samuel DIEVAL

Directeur de l'Organisation Agriculteurs français et développement international (AFDI)

Hachim El AYOUBI

Membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE) marocain, en charge de l'international

Bruno FUCHS

Député du Haut-Rhin et délégué général de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF)

Marc-Lionel GATTO

Président de la Commission numérique du GPF, Coordinateur général du Village francophone et de My Global Village

Christophe GIGAUDAUT

Délégué aux affaires francophones au ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Gilles GRONDIN

Directeur syndical service de la francisation, de la culture et de la solidarité internationale, Fédération des Travailleurs et Travailleuses du Québec

Mouncef KETTANI

Membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE) marocain, en charge de l'économie

Maria MASOOD DECHEVRENS

Docteur en sciences économiques, professeur à l'Université de Genève

Élisabeth MORENO

Ancienne Ministre, présidente de Ring Africa et présidente de Femmes@Numérique

Rémy RIOUX

Directeur général de l'Agence française de développement (AFD)

Geoffroy ROUX de BÉZIEUX

Président de l'Alliance du patronat francophone

Ibrahima SISSOKO

Président de la Commission Intelligence économique du GPF, co-fondateur et dirigeant de Hilt technology engineering

Hubert TONDEUR

Vice-président du Conseil national de l'ordre des experts comptables au cabinet Alliances Experts

François VANDEVILLE

Secrétaire général du Sommet de la francophonie, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

3

Contribution du CESEC de Côte d'Ivoire

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL
ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL

.....
Le Président
.....



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

**CONTRIBUTION DES CES-IS A L'AGENDA
DE LA FRANCOPHONIE**

*« LES DEFIS DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE ET
LES ENJEUX ECOLOGIQUES »*

**CONTRIBUTION DU PRESIDENT
DU CESEC DE CÔTE D'IVOIRE**

Docteur Eugène AKA AOUËLE
PRESIDENT DU CESEC



Table des matières

PROPOS LIMINAIRES	3
1. Plateformes de Dialogue et de Concertation	5
2. Expertise et Conseil	5
3. Promotion de l'Innovation Responsable	6
4. Suivi et Évaluation	6
5. Sensibilisation et Mobilisation	6
6. Promotion des Partenariats	7
7. Contribution à l'adoption des normes Internationales	7
CONCLUSION	8



*En prélude au sommet de la Francophonie prévu en novembre 2024 à Villers-Cotterêts, le CESE de France ambitionne d'émettre un Avis sur le thème « **La Francophonie contemporaine à la croisée des défis économiques et numériques : quels futurs enjeux privilégiés** ».*

Le dynamisme de l'aire francophone, faut-il le souligner, tient au « développement des matières économiques, entrepreneuriales en insistant sur l'innovation, les investissements, la formation de la jeunesse et la solidarité ».

Dans l'identification de stratégies autorisant la consolidation de ce dynamisme, le CESEC de Côte d'Ivoire entend prendre part au débat en présentant les perspectives qu'il juge appropriées d'explorer, aux fins d'apporter des réponses idoines aux préoccupations liées au développement du numérique et aux questions écologiques.

La présente tient lieu de contribution, pour ce faire.



PROPOS LIMINAIRES

La Francophonie joue un rôle important dans les relations économiques, à plusieurs niveaux, entre ses Etats membres. Elle facilite les échanges commerciaux et les partenariats entre les communautés qui la composent, grâce à la mutualisation de la langue, à la valorisation de divers patrimoines culturels, et de l'enrichissement de traditions commerciales. De plus, elle favorise les investissements et le développement des affaires au sein de cet espace linguistique qui vise un certain niveau d'intégration.

L'espace francophone visant à renforcer les liens entre les Etats qui la composent, a plusieurs forces qui sont, entre autres, sa diversité culturelle et linguistique, et bénéficie, également, d'un réseau étendu de pays ayant en commun l'usage de la langue française, facilitant ainsi les partenariats économiques et politiques.

Cependant, l'Organisation Internationale de la Francophonie peut rencontrer des faiblesses ; notamment, en termes de financement et de capacité à coordonner efficacement les actions de ses membres. Elle est, par ailleurs, confrontée à des difficultés liées à la diversité des orientations ou trajectoires politiques et économiques propres aux Etats membres.

Au regard des challenges soulevés par les grandes évolutions en matière numérique, ainsi que des préoccupations liées aux changements climatiques, l'Espace francophone est, dès lors, invité à initier des actions concertées pour juguler ces problématiques.



A cet égard, les Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires (CES-IS) peuvent jouer un rôle prépondérant dans la formulation d'une stratégie commune sur les défis du développement numérique ainsi que les enjeux écologiques. Cette force de propositions pourrait s'apprécier sur les axes d'intervention suivants :

1. Plateformes de Dialogue et de Concertation

Les Institutions consultatives de l'espace francophone pourraient servir de plateformes pour le dialogue entre les acteurs gouvernementaux, le secteur privé, la société civile, les experts en technologie et en environnement, en facilitant l'échange d'informations et de perspectives, le partage d'expérience, afin de permettre la création de stratégies plus inclusives et représentatives des différentes parties prenantes.

2. Expertise et Conseil

De par leur expérience, ainsi que des compétences de leurs membres, les CES-IS pourraient fournir une expertise et des conseils éclairés aux gouvernements et centres de décisions sur les meilleures pratiques en matière de développement numérique et de protection de l'environnement. Cela pourrait inclure l'évaluation des impacts technologiques et écologiques, la proposition de normes durables et l'identification des opportunités et des risques associés aux innovations numériques.



3. Promotion de l'Innovation Responsable

Les CES-IS devraient encourager et soutenir l'innovation responsable qui prend en compte les implications sociales, économiques et écologiques. Cela pourrait se faire par la reconnaissance et la promotion d'initiatives qui combinent le développement numérique avec des pratiques durables, ainsi que par la mise en place de programmes d'incitation pour les entreprises et startups engagées dans ces domaines.

4. Suivi et Évaluation

Les CES-IS devraient jouer un rôle de premier choix dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies de développement numérique et écologique. En recueillant des données et en fournissant des analyses régulières, ils pourraient aider à ajuster les politiques en fonction des résultats obtenus et des changements dans le contexte environnemental et technologique.

5. Sensibilisation et Mobilisation

En sensibilisant et en mobilisant l'opinion publique sur l'importance de l'innovation numérique responsable et des pratiques écologiques, lesdits conseils pourraient favoriser une culture de la durabilité au sein de la société. Ils pourraient, également, utiliser leur plateforme en vue de la diffusion d'informations, organiser des campagnes de sensibilisation et des événements à caractère éducatif.



6. Promotion des Partenariats

Les CES-IS pourraient favoriser les partenariats entre les secteurs public et privé, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales, afin de développer et de mettre en œuvre des projets innovants à l'intersection du numérique et de l'écologie.

Ces collaborations pourraient accélérer le partage de connaissances, optimiser les ressources et maximiser l'impact des initiatives.

7. Contribution à l'adoption des normes Internationales

Les CES-IS pourraient contribuer à l'élaboration de normes et de réglementations au niveau international. En collaborant avec des organisations internationales, ils pourraient aider à harmoniser les approches réglementaires et à promouvoir des standards élevés en matière de développement numérique et de protection de l'environnement, à l'échelle globale.



CONCLUSION

Le rôle des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires dans la formulation d'une stratégie commune sur « *Les défis du développement numérique et les enjeux écologiques* », pour multiforme qu'il demeure, est également essentiel pour stimuler et encadrer l'innovation dans le respect des principes du développement durable.

Ces pistes de recommandations exposées par le CESEC de Côte d'Ivoire, pourraient constituer des éléments à mutualiser dans l'examen des préoccupations liées aux questions numériques et aux questions écologiques.

4

Contribution du CESE du Maroc

Saisine du CESE de France : La francophonie contemporaine à la croisée des défis économiques et numériques : quels futurs enjeux privilégier ?

Contribution du CESE Maroc

Partie 1 : économie et numérique dans l'espace francophone suite à la note du CESE de France relative à la coopération entre le CESE et les CES francophones de l'UCESIF

La Francophonie dispose d'une grande force : c'est de pouvoir réunir en son sein des nations extrêmement diverses avec des cultures et des langues qui se comptent par centaines et, dans le même temps, d'avoir un élément commun très fort en partage : la langue et la culture française. Cet atout extraordinaire est un vecteur de co-développement majeur qui prend d'autant plus de valeur que nous avons la chance de vivre aujourd'hui un développement intimement lié avec l'évolution du savoir.

Aussi, le principe de base de l'action de l'UCESIF doit reposer sur cet atout. Il faut donc utiliser l'espace francophone comme espace de communication privilégié pour un développement économique et culturel harmonieux en utilisant au mieux les technologies numériques qui fournissent à la fois un outil d'échange unique mais également un terrain de développement de richesse et d'emplois qui est l'un des plus vaste que l'on ait connu.

Plus précisément, les deux éléments que sont l'économique et le numérique s'interpénètrent en permanence. En effet, aujourd'hui, il n'est pas concevable d'avoir un développement économique sans un environnement technologique, et d'un autre côté, le développement des technologies de l'information et des contenus qu'il permet de véhiculer est un axe majeur de développement économique.

L'arrivée de l'intelligence artificielle comme outil mis à la disposition du grand public depuis quelques mois a encore consolidé l'apport majeur que peuvent avoir les technologies de l'information sur la vie de nos concitoyens avec un impact sans précédent sur le développement économique et la diffusion de la culture. Les défis qui attendent l'humanité dans les années à venir sont immenses, que ce soit en termes d'usage éthique de l'IA, de la défense de la diversité des cultures ou encore de l'intégration de tous dans un monde dont il va falloir redéfinir son mode de fonctionnement.

Si les défis sont immenses, les opportunités le sont également. De l'avis de tous les spécialistes, nous n'en sommes qu'aux balbutiements de la révolution de l'intelligence artificielle. Il existe dans cette révolution des espaces d'expression et de développement pour tous ceux qui sauront s'en saisir et profiter de ce changement de paradigme majeur pour développer les outils du futur.

Le numérique est déjà le moteur principal du développement économique au niveau mondial. En effet, il n'est plus une industrie ou une activité qui ne l'utilise de manière intensive, des modes de paiements au contrôle des véhicules en passant par l'électroménager. L'IA va encore consolider cet état de fait en intégrant des domaines qui étaient jusqu'à présent hors de portée des machines. Les besoins en développement de nouvelles solutions sont si importants que le manque de main d'œuvre qualifiée est devenu une constante dans ce secteur avec des « chasseurs de têtes » qui écumant les universités du monde entier pour attirer les ressources dont les industries ont un besoin pressant pour faire face à cette révolution.

Une caractéristique remarquable des Etats francophones est justement d’avoir majoritairement une population jeune avec des natifs du numérique qui parlent tous la même langue. Miser sur ces jeunes en mettant en œuvre une politique d’inclusion de tous sur tous les territoires et en leur facilitant la concrétisation des idées qu’ils peuvent avoir par un accompagnement adéquat et des mécanismes d’échange de bonnes pratiques, permettrait de créer les emplois, la richesse et le développement auxquels ils aspirent.

Il est intéressant de noter que le développement du numérique est souvent le fait de petites structures (PME voire TPE) qui élaborent des solutions originales avant d’évoluer vers des organisations plus importantes ou de se faire racheter par des géants. Le tissu entrepreneurial dans la plupart des pays francophones est formé essentiellement de ce type de structures de taille limitée mais très agiles et capables de s’adapter et d’innover rapidement. Les mettre en avant et leur fournir l’environnement adéquat pour croître et devenir des vecteurs de développement économique est un impératif dans l’univers attractif des start-ups que nous connaissons aujourd’hui.

L’une des actions originales serait par exemple l’institutionnalisation de relations entre les incubateurs de start-ups et la mobilité des porteurs de projets innovants dans l’espace francophone. On aurait là la possibilité d’utiliser le levier de la langue et de la facilité des échanges entre jeunes pour travailler ensemble à construire des solutions pour l’avenir.

Pour porter d’autant plus fort cette vision, il faudrait également que les Etats membres puissent coordonner leur action pour faciliter les échanges entre leurs jeunes et peser ensemble sur un certain nombre de décisions au niveau des institutions internationales.

L’UCESIF, en regroupant la société civile organisée de tous ces Etats peut alors jouer un rôle majeur en analysant ces possibilités au niveau de chaque pays et en émettant des recommandations qui seraient adoptées par tous ses membres.

Une première action dans ce sens serait de promouvoir un sujet d’auto-saisine au niveau de tous les CES/IS membres qui serait : numérique, jeunesse et développement économique et social. Si ce sujet a déjà été étudié par certains, il faudrait pour les autres membres travailler dessus en s’inspirant éventuellement des résultats de leurs confrères pour arriver, à terme, à mettre en commun les recommandations individuelles et extraire un document unique qui serait la base d’un futur travail à la fois au niveau de chaque état, mais également de manière collective.

Partie 2 : éducation et langue des affaires dans l’espace francophone suite au mail du 29/03/2024

Si l’arabe et l’amazigh sont les langues officielles du Maroc et restent les moyens de communication de la population, des petits commerçants et des artisans, le français est toujours, de fait, la langue des entreprises et du commerce. Elle est également la langue d’enseignement au niveau des études supérieures scientifiques (ingénierie, médecine, commerce et gestion d’entreprises, etc...) ce qui en fait également la langue de travail de la plupart des cadres.

Le réseau des établissements scolaires français, qu’ils dépendent du ministère français de l’éducation ou qu’ils soient privés et homologués continue à être très important au Maroc (peut-être le plus important au monde). Les centres culturels français jouent également un rôle d’animation et de diffusion du français.

Par ailleurs, à côté du réseau des écoles françaises, on voit se développer depuis quelques années un réseau belge dont l’enseignement est également dispensé en français. Ces établissements d’enseignement francophones sont interconnectés à travers une plate-forme collaborative qui s’appelle Agora monde.

Bien entendu, depuis une vingtaine d'années, comme dans beaucoup de pays, l'anglais devient incontournable aussi bien pour les échanges internationaux que pour l'accès à la documentation en ligne et aux communications à travers Internet et les réseaux sociaux. De ce fait, on constate un engouement pour l'anglais de la part des jeunes qui cherchent à développer leurs compétences.

On assiste donc naturellement à de plus en plus d'écoles qui proposent l'anglais comme langue vivante dès le primaire, voire une formation bilingue arabe/anglais en lieu et place de l'arabe/français qui était la règle auparavant et ce, aussi bien au niveau des écoles publiques que privées.

Au niveau universitaire, on voit un nombre croissant d'établissements dont l'enseignement est totalement en anglais ou, à tout le moins, certains cours et conférences sont dispensés dans la langue de Shakespeare.

En ce qui concerne l'accompagnement et la formation des entreprises, la Chambre de Commerce Française au Maroc a mis en place deux relais, à savoir l'école française des affaires (EFA) et le centre de formation continue (CEFOR) qui sont ouverts aux salariés des entreprises adhérentes à travers des formations intra-entreprises ou inter-entreprises, aussi bien à Casablanca qu'en régions.

Quelques recommandations susceptibles de faciliter le positionnement des TPE et PME marocaines dans l'écosystème international francophone :

1. **Programmes de formation spécifiques** : Mettre en place des programmes de formation spécifiques pour les jeunes entrepreneurs, axés sur l'apprentissage du français des affaires. Ces programmes pourraient être dispensés par des institutions spécialisées, des écoles de commerce ou des organisations partenaires.
2. **Incitations financières** : Offrir des incitations des bourses d'études, ou des réductions de frais de formation pour les jeunes entrepreneurs qui choisissent d'apprendre le français.
3. **Partenariats public-privé** : Établir des partenariats entre le gouvernement, les entreprises privées et les institutions éducatives pour développer des initiatives visant à promouvoir l'enseignement du français dans le cadre de programmes entrepreneuriaux.
4. **Ressources pédagogiques adaptées** : Développer des ressources pédagogiques adaptées aux besoins des entrepreneurs, telles que des manuels, des cours en ligne, des tutoriels vidéo, etc., qui mettent l'accent sur le français des affaires et le vocabulaire spécifique à chaque secteur d'activité.
5. **Ateliers et événements** : Organiser régulièrement des ateliers, des conférences et des événements sur l'entrepreneuriat en français, où les jeunes entrepreneurs peuvent non seulement améliorer leurs compétences linguistiques, mais aussi échanger des idées, établir des contacts et trouver des mentors.
6. **Promotion de l'importance du français** : Sensibiliser les jeunes entrepreneurs sur l'importance stratégique du français dans le contexte économique mondial, en mettant en avant les opportunités professionnelles, les avantages compétitifs et les succès obtenus par ceux qui maîtrisent la langue.
7. **Accès aux marchés francophones** : Mettre en évidence les avantages d'une maîtrise du français pour accéder aux marchés francophones en Afrique et ailleurs, ce qui peut ouvrir de nouvelles perspectives commerciales pour les entrepreneurs marocains.

5

Contribution du CESE de Roumanie



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

7-9 rue Dimitrie D. Gerota, secteur 2, 020027 Bucarest, Roumanie
Téléphone: +4021.310.23.56, +4021.316.31.34 Fax: +4021.316.31.31
+4021.310.23.57, +4021.316.31.33
Code fiscal: 10464660 E-mail: ces@ces.ro www.ces.ro

Membre fondateur de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS)
Membre de l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESIF)

« Le Conseil économique et social est un organe consultatif du Parlement et du Gouvernement dans les domaines spécialisés établis par sa loi organique d'établissement, d'organisation et de fonctionnement. » (Art. 141 de la Constitution révisée de la Roumanie)

Contribution du Conseil économique et social roumain à l'avis du CESE français sur la francophonie

La Roumanie est devenue membre observateur de la communauté des États et gouvernements ayant le français en partage lors du sommet de Versailles en 1991. Depuis 1993, la Roumanie est membre à part entière de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). L'appartenance à cette structure se traduit dans une certaine mesure par la présence de capitaux étrangers en Roumanie.

La majeure partie des investissements directs étrangers en Roumanie est constituée de capitaux propres, c'est-à-dire de capitaux étrangers investis dans l'économie locale par le biais d'investissements greenfield ou brownfield. Les prêts inter-entreprises, c'est-à-dire les prêts de la société mère aux filiales en Roumanie, viennent en deuxième position, suivis par les bénéfices réinvestis. La France est un partenaire économique privilégié et, ces dernières années, elle a figuré parmi les cinq premiers investisseurs étrangers en Roumanie en fonction de l'importance du capital investi.

En ce qui concerne les performances de la Roumanie en matière d'attraction des investissements directs étrangers, une analyse des flux IDE et des stocks préparée par le Conseil des investisseurs étrangers fournit des informations et des chiffres à la fois sur l'image globale de l'évolution des investissements étrangers, y compris les investissements français, leur contribution au développement de l'économie roumaine et les domaines dans lesquels les investisseurs étrangers rencontrent des obstacles.

L'analyse fournit des preuves irréfutables que l'investissement direct étranger (IDE), en tant que contributeur majeur, peut soutenir la compétitivité de la Roumanie et sa transition vers une économie durable et verte, mais que des politiques spécifiques sont essentielles pour en récolter tous les bénéfices.

La Roumanie s'est classée au cinquième rang des pays de l'UE en termes d'entrées d'IDE, dépassant l'Allemagne, qui a enregistré 10,5 milliards d'euros d'IDE. Dans les PECO 6, la

Roumanie était le deuxième plus grand bénéficiaire d'IDE, juste derrière la Pologne, où les entrées d'IDE étaient 2,6 fois plus élevées qu'en Roumanie.

En 2022, les flux d'IDE vers la Roumanie ont atteint un niveau record, culminant à 10,7 milliards d'euros, après une chute drastique en 2020 de seulement 3 milliards d'euros. Dans la région des PECO, la Roumanie est le pays où la croissance annuelle des projets d'IDE est la plus élevée (86 %).

Avec plus de 4 000 entreprises enregistrées en Roumanie, générant un total de 125 000 emplois et 9,7 milliards d'euros d'investissements, la France est un partenaire économique de premier plan, étant le quatrième client et le neuvième fournisseur de la Roumanie. Les entreprises françaises présentes dans des secteurs tels que l'agriculture, l'automobile, l'aviation, la banque de financement, la distribution, la construction, le numérique, le naval, l'énergie, les télécommunications, la santé occupent souvent des positions de leader et constituent un apport d'expertise et de technologie pour l'économie du pays. Ils contribuent ainsi au développement économique du pays et jouent un rôle clé, par leur présence géographique, dans la compétitivité des régions.

Les capitaux français, en Roumanie, doivent également faire face à la compétitivité croissante des économies des pays d'Europe centrale et orientale (Bulgarie, Hongrie, Pologne) et des pays émergents (Chine, Turquie) qui bénéficient d'un avantage en termes de coûts logistiques.

Répartition des entrées totales d'IDE par principaux pays d'origine (% des entrées totales)

1. Les Pays-Bas* 24%
2. Allemagne 20%
3. Autriche, Italie 10% chacun.
4. France 8%.

* Les Pays-Bas sont utilisés comme source de capitaux par plusieurs pays européens en raison de leur régime fiscal favorable.

Les IDE contribuent davantage à la compétitivité dans les PECO que dans l'ensemble de l'UE. Dans les PECO, une augmentation de 1% du ratio IDE/PIB entraîne une augmentation de 1,7% de la compétitivité, alors que dans l'Union européenne, cette augmentation n'est que de 0,3%. Cela met en évidence les avantages d'une stratégie globale d'attraction des IDE comprenant des politiques, des institutions et une capacité d'absorption appropriées, les capitaux français jouant un rôle important en se positionnant dans des secteurs à forte valeur ajoutée.

Répartition des entrées d'IDE dans l'industrie manufacturière par principaux pays d'origine (% des entrées totales)

1. Les Pays-Bas 26%*
2. Allemagne 14%
3. France 13%.

*Les Pays-Bas sont utilisés comme source de capitaux par de nombreux pays européens en raison d'un régime fiscal favorable.

La position de la France en tant que troisième pays dans le secteur manufacturier, et en particulier dans le secteur automobile, a contribué à une augmentation des échanges de savoir-faire et de technologies, générant des effets d'entraînement ayant un impact sur le développement économique et social.

Répartition des entrées d'IDE dans le secteur des services par principaux pays d'origine (% des entrées totales)

1. Allemagne 22%
2. Les Pays-Bas 19%
3. Autriche, Italie 11% chacun
4. France 9%.

En général, ces mêmes pays restent en tête lorsqu'on examine la répartition des flux d'IDE dans le secteur des services, un secteur dont la dynamique aide la Roumanie à accroître la compétitivité de l'économie dans la région.

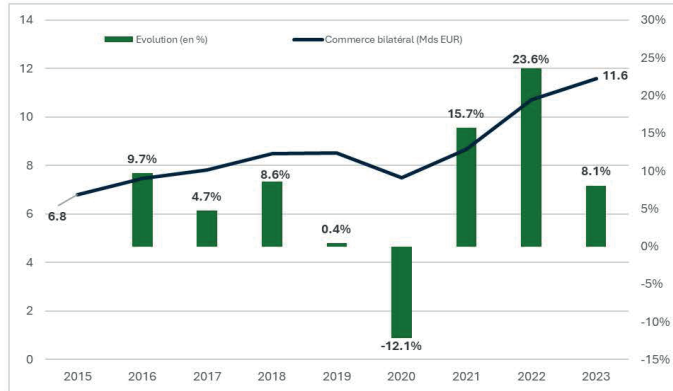
Les entreprises françaises semblent se concentrer de plus en plus sur le développement durable de leurs activités. Les sites d'accueil tels que la Roumanie, riches en sources d'énergie renouvelables, les rendent plus attractifs pour les capitaux français. Le Pacte vert européen soutient les politiques qui améliorent la réalisation des émissions nettes zéro et assure la promotion de l'innovation dans les technologies pro-vert et l'efficacité énergétique dans les pays de l'UE.

Les capitaux français peuvent générer des investissements dans des projets d'énergie renouvelable (parcs et centrales éoliens, solaires et hydroélectriques), des transferts de technologie et de savoir-faire qui peuvent stimuler le développement et l'adoption des énergies renouvelables, et accroître les activités de R&D et d'innovation dans les technologies d'énergie renouvelable.

Les projets d'investissements directs étrangers dans les énergies renouvelables par pays source, 2019-2022, sont générés par ordre de contribution par l'Allemagne, la France (constamment en 2ème position pendant cette période), le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne qui, ensemble, couvrent plus de 50% de tous les investissements dans les énergies renouvelables.

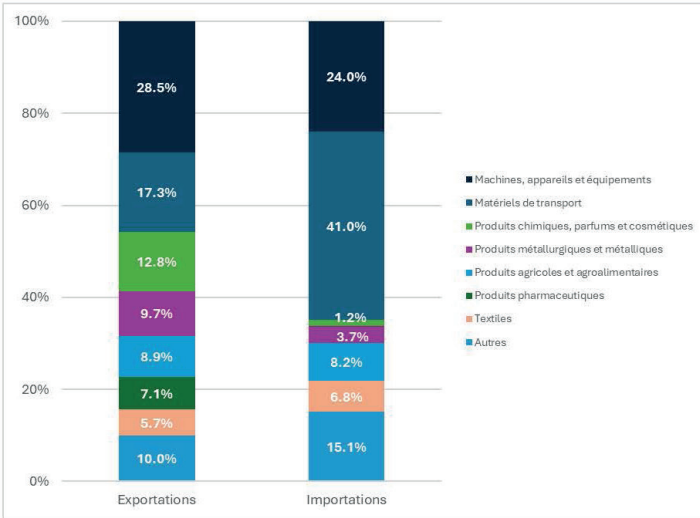
La France est un partenaire stratégique et privilégié dans les relations économiques et commerciales bilatérales avec la Roumanie, la tradition de coopération entre les deux pays ayant une histoire de plusieurs décennies.

Le commerce bilatéral de la France avec la Roumanie en 2023 est dynamique et diversifié.

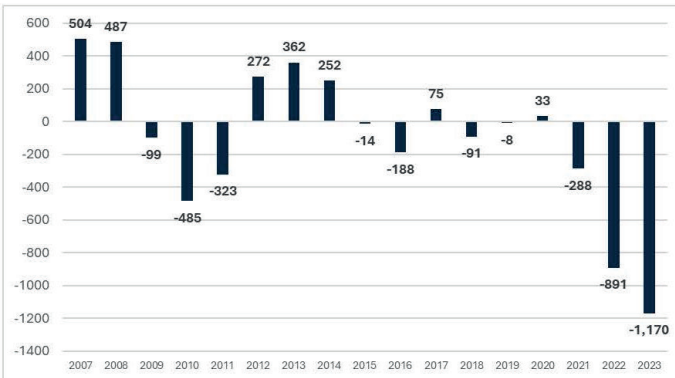


- La France exporte principalement des équipements automobiles et des machines vers la Roumanie, mais également des biens à forte VA (pharmacie)
- Nos importations se composent principalement de véhicules et d'équipements électriques
- Les échanges de matériels de transport génèrent 30% du commerce bilatéral, portés par la présence de grands groupes français en Roumanie ainsi que par le succès de Dacia dans l'Hexagone
- Les échanges bilatéraux ont atteint un **niveau record** en 2023 (11,6 Mds EUR, +8,1%) : **5,2 Mds** exports FRA->RO; 6,3 Mds imports
- Les échanges commerciaux ont **progressé chaque année depuis 2012** (hors crise sanitaire en 2020)
- Le volume d'échange a **doublé en 10 ans** et a été multiplié par 2,6 depuis l'adhésion de la Roumanie à l'UE

Répartition sectorielle du commerce bilatéral en 2023 (en % du total)

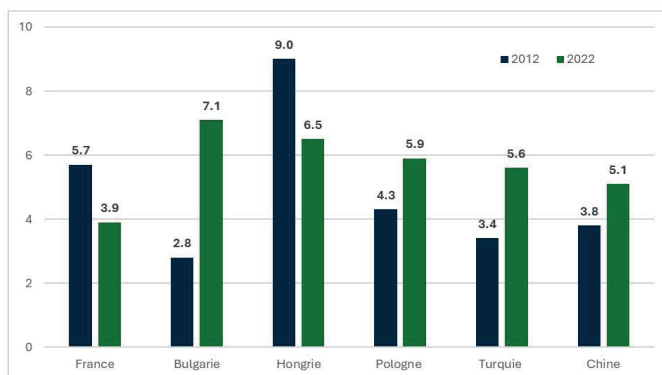


Evolution de la balance commerciale bilatérale, malgré l'érosion des parts de marché françaises à l'export en M EUR



- La France, 4^{ème} fournisseur de la Roumanie en 2012, est désormais seulement 9^{ème}. Sa part de marché à l'export a reculé de **-1,8 pp en 10 ans**
- La part de marché française s'est érodée en raison de la diversification des approvisionnement roumains, en particulier auprès de **pays en développement** (Chine, Turquie) et de la **zone PECO** (Bulgarie, Pologne)
- Le solde commercial bilatéral tend à devenir **structurellement déficitaire** pour la France et s'est **fortement creusé depuis la crise sanitaire**
- Les importations françaises (+48,4%) ont progressé sensiblement plus rapidement que les exportations (+24,0%) au cours des 5 dernières années
- L'activité à l'export des entreprises françaises fait face à une concurrence croissante de pays disposant d'avantages compétitifs

Evolution des parts de marché de certains fournisseurs de la Roumanie



SOURCES :

- *Service économique de l'Ambassade de France en Roumanie*
- *Conseil d'administration de CCIFER*
- *Banque Mondiale*
- *Conseil des investisseurs étrangers en Roumanie*

02 mai 2024

Vers un label « Entreprise Durable » dans l'espace francophone

Par Jacques Jonathan Nyemb, avocat d'affaires, Président du Think Do Tank The Okwelians & Ancien Porte-parole du Groupement Interpatronal du Cameroun (GICAM)

Suivant le dernier rapport d'évaluation du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), Jim Skea, coprésident du groupe de travail III du GIEC, a déclaré que « c'est maintenant ou jamais, si nous voulons limiter le réchauffement de la planète à 1,5 C (2,7 F). Sans réductions immédiates et profondes des émissions dans tous les secteurs, ce sera impossible. »¹ Ce commentaire exhorte tous les secteurs d'activités à contribuer à la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, ceci n'étant plus la seule responsabilité des gouvernements et des organisations internationales.

Depuis les années 1980, la résolution des problèmes environnementaux a requis la mise en œuvre d'une stratégie qui allie développement et environnement - communément décrite par le concept de développement durable introduit par le rapport Brundtland, également appelé « Notre Avenir à Tous », publication rendue publique en 1987 par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED). Ce rapport définit le développement durable comme "*un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*".

Au cours des années antérieures, plusieurs standards et principes internationaux sur la responsabilité sociétale des entreprises ont été adoptés afin d'accompagner les entreprises dans leur démarche de développement durable, notamment :

- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales de 1976 dans les domaines des relations professionnelles, des droits de l'homme, de l'environnement, de la fiscalité, de la publication d'informations, de la lutte contre la corruption, des intérêts des consommateurs, de la science et de la technologie, et de la concurrence ;
- le Pacte Mondial des Nations Unies de 2000 et ses dix principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption ; ou encore
- la Norme ISO 26000 publiée en 2010 (premier standard international en matière de RSE).

La mise en œuvre du concept de développement durable par les entreprises est ainsi rendue possible par son intégration dans la stratégie de gouvernance d'entreprise à travers laquelle les objectifs de l'entreprise sont fixés, et les moyens d'atteindre ces

¹<https://www.un.org/africarenewal/magazine/april-2022/un-climate-report-it%E2%80%99s-%E2%80%99now-or-never%E2%80%99-limit-global-warming-1.5-degrees>
<https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-3/>

02 mai 2024

objectifs et de contrôler ses performances sont déterminés (Les principes de gouvernance d'entreprise 1999 de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)). L'insertion des préoccupations de développement durable dans les politiques de gouvernance d'entreprise a conduit au concept de gouvernance d'entreprise durable qui ne détermine plus l'intérêt social de la société sous le seul prisme de l'intérêt des actionnaires mais davantage en considérant l'intérêt de l'entreprise dans son ensemble, incluant les parties prenantes.

Lors de l'édition 2019 de la *Business Roundtable*, plusieurs dirigeants américains se sont engagés à abandonner l'idéologie de la primauté de l'actionnaire et à diriger leur entreprise en tenant compte des intérêts de toutes les parties prenantes². Cet engagement envers le capitalisme des parties prenantes illustre l'application pratique de la gouvernance d'entreprise durable aux États-Unis.

Dans le cadre de la transition écologique désormais nécessaire au niveau mondial, l'adoption d'un label francophone de gouvernance d'entreprise durable marquerait également l'engagement des entrepreneurs francophones à considérer les enjeux sociaux et environnementaux dans leur stratégie de gouvernance.

La présente note entend ainsi définir la notion de gouvernance d'entreprise durable (1), présenter les enjeux de la notion de gouvernance d'entreprise durable dans les pays francophones (2), exposer sur l'intérêt d'un label francophone sur la gouvernance d'entreprise durable (3) et décrire les prochaines étapes susceptibles de mener à l'adoption d'un tel label (4).

1- La notion de gouvernance d'entreprise durable

La gouvernance d'entreprise durable consiste en l'intégration du développement durable dans les stratégies d'entreprises. La gouvernance d'entreprise durable incite les entreprises à abandonner le modèle de gouvernance centré sur l'actionnaire et privilégiant les gains financiers sur le court terme. Cette notion encourage les entreprises à prendre en considération dans leurs décisions commerciales, l'impact environnemental (y compris sur le climat ou la biodiversité, par exemple), humain et économique de leurs activités. Ce modèle de gouvernance durable se fonde sur l'idéologie selon laquelle les entreprises ne fonctionnent pas uniquement pour maximiser les profits pour les actionnaires, mais doivent également se préoccuper des problèmes affectant les parties prenantes créant ainsi de la valeur à long terme.

La gouvernance d'entreprise durable peut donc être définie comme l'ensemble des règles et pratiques au service du pilotage de l'entreprise durable³. Ces règles et

² <https://www.nytimes.com/2019/08/19/business/business-roundtable-ecos-corporations.html>

Déclaration sur l'objet d'une société, BUS. ROUNDTABLE (Aug. 19, 2019). <https://s3.amazonaws.com/bri.org/BRT-StatementOnthePurposeofCorporationJuly2021.pdf> [https://perma.cc/9FPD-7B69]

³ Vers Une Gouvernance D'entreprise Durable Comment Renforcer La Prise En Compte Des Enjeux Environnementaux Au Sein Des Instances De Gouvernance?, Créa, Février 2022
<https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-39101-gouvernance-entreprise-durable.pdf>

pratiques sont mises en œuvre pour guider l'entreprise en tenant compte des enjeux de durabilité économique, sociale et environnementale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce modèle de gouvernance d'entreprise, les entreprises sont appelées à développer des actions et politiques positives visant des changements notables dans l'organisation, des réductions d'utilisations de produits toxiques, d'économies d'énergie ou encore d'amélioration de qualité de vie de leurs salariés, etc.

2- Les enjeux de la gouvernance d'entreprises durable dans l'espace francophone

La mise sur pied de la Francophonie économique a été guidée par une vision de la Francophonie qui n'est plus seulement vue sous le prisme de la langue, de la diplomatie, de la culture, ou de l'éducation, mais également de l'économie.

Une telle démarche a pour but de permettre aux entreprises d'accélérer les échanges économiques et de faire circuler des flux d'affaires entre elles, notamment en mettant en place des actions et politiques visant à assurer leur santé et durabilité et contribuant à l'atteinte des objectifs universels en matière de développement durable et de climat.

Pendant de longues années, la gouvernance d'entreprise était assujettie à un objectif unique, à savoir, générer des profits pour les actionnaires. Mais les entreprises dans le monde font face à de nouveaux enjeux impliquant de considérer des questions humaines, sociales et environnementales dans la conduite de leurs affaires. A travers le monde, de nombreuses entreprises adoptent désormais des politiques ESG, prenant en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs activités. Les entreprises dans l'espace francophone n'y échappent pas et manquer de répondre à ces questions est susceptible d'heurter leur compétitivité sur le long-terme.

Les raisons justifiant l'adoption du modèle de gouvernance d'entreprise durable sont de plusieurs ordres :

- **Réduction des risques découlant directement du changement climatique et de la dégradation de l'environnement** : la gouvernance d'entreprise durable s'inscrit dans un contexte où les politiques actuelles nous conduisent à un réchauffement climatique estimé à 2,7°C à l'horizon 2050, une trajectoire inenvisageable pour la planète. Alors que certaines conséquences du réchauffement climatique sur l'environnement sont déjà irréversibles, il est absolument critique d'agir pour atteindre l'objectif acceptable fixé de 1,5°C à 2°C. En l'absence d'actions visant à réduire ou du moins à empêcher l'intensification de ces problèmes environnementaux, les entreprises ou les actifs subiront des perturbations (risques financiers, risques pour la chaîne d'approvisionnement, actifs échoués etc.) auxquelles sont déjà confrontées les populations. Il y va donc, non seulement de l'intérêt de la planète, mais également des intérêts économiques de ces entreprises d'adopter une stratégie de gouvernance favorisant le développement durable;

02 mai 2024

- **Stabilité du cadre stratégique** : une gouvernance d'entreprise prenant en compte l'environnement dans lequel l'entreprise fonctionne ainsi que les personnes ou entités avec lesquelles elle interagit permet d'identifier les opportunités et défis sociétaux à moyen et long terme et anticiper les transformations à venir vis-à-vis desquels les entreprises peuvent apporter leurs solutions ;
- **Gain de performance économique** : il existe un lien de corrélation positif entre la performance des entreprises ayant adopté une stratégie de gouvernance durable et leur performance financière⁴ ;
- **Image de l'entreprise** : nous vivons dans une société où de plus en plus de parties prenantes expriment leurs attentes quant aux engagements des entreprises sur les questions sociales et environnementales. Une performance élevée en matière de durabilité est susceptible d'améliorer l'image de l'entreprise dans la société. Dans le cas contraire, celle-ci peut souffrir d'une dépréciation concernant son impact environnemental et social. L'adoption d'une gouvernance pertinente et durable peut donc devenir un catalyseur de l'image de marque de l'entreprise.
- **Mise à niveau des standards applicables** : en ligne avec les Principes de l'Équateur, aujourd'hui signés par 132 institutions financières de 38 pays, de plus en plus de banques mettront en place des critères relevant de l'investissement responsable pour choisir les projets qu'elles financent. Certains financements ne sont par ailleurs accessibles qu'aux projets susceptibles de contribuer à l'adaptation ou à la lutte contre le réchauffement climatique. Pour préserver ou renforcer leur accès aux financements pour leurs investissements, il est important que les entreprises se préparent à répondre à ces nouvelles exigences.

3- L'intérêt d'un label francophone de gouvernance d'entreprise durable

La mise en place d'un label francophone de gouvernance d'entreprise durable implique l'adoption de principes ou de bonnes pratiques de mise en œuvre d'une gouvernance d'entreprise prenant en considération des enjeux sociaux et environnementaux, et encourageant la transition écologique des entreprises de l'espace francophone.

Ce label serait une certification obtenue par des entreprises de l'espace francophone ayant placé au cœur de leur stratégie d'entreprise des actions en faveur du développement durable.

L'adoption d'un label de gouvernance d'entreprise durable dans l'espace francophone se justifie à divers égards :

⁴ Robert Eccles, Ioannis Ioannou, George Serafeim, "The Impact of Corporate Sustainability On Organizational Processes And Performance", *Management Science*, Volume 60, Issue 11, pp. 2835-2857, February 2014
<https://pubs.sagepub.com/doi/10.1257/a011964011>
 Gunnar Friede, Timo Busch & Alexander Bassen (2015) ESG and financial performance: aggregated evidence from more than 2000 empirical studies, *Journal of Sustainable Finance & Investment*, 5:4, 210-233, DOI: [10.1080/20430795.2015.1118217](https://doi.org/10.1080/20430795.2015.1118217)

- **Adoption d'un « langage » commun à l'ensemble des entreprises du réseau francophone :**

Dans le cadre d'échanges économiques entre entreprises francophones, l'adoption de standards communs ou bonnes pratiques communes en matière de gouvernance d'entreprise durable crée un vocabulaire commun quant aux attentes de chacune sur les engagements sociaux et environnementaux de leurs partenaires. Ce label permet également d'assurer une synergie dans les actions menées par ces entreprises afin d'augmenter leurs impacts sociaux et environnementaux positifs dans l'espace francophone ; et ce en dépit des divergences existantes concernant la maturité des différentes économies concernées.

- **Outil de promotion du modèle de gouvernance d'entreprise durable :**

L'adoption d'un label constitue un moyen de garantir une pratique ou un engagement de la part d'une entreprise. Souvent apprécié comme un gage de crédibilité et de confiance valorisant les entreprises, le label offre un avantage concurrentiel important aux entreprises labellisées. En témoignant des engagements sociaux et environnementaux des entreprises labellisées et en leur apportant une crédibilité, notamment aux yeux des parties prenantes internes et externes de l'entreprise, ce label motivera les entreprises de l'espace francophone à intégrer les enjeux de durabilité dans leur stratégie de gouvernance.

- **Outil de communication sur les valeurs de l'entreprise ainsi que ses pratiques :**

Ce label sera un moyen pour les entreprises de faire preuve de transparence envers l'ensemble de leurs parties prenantes (consommateurs, partenaires, fournisseurs, salariés, etc.). Il permettra également aux entreprises francophones qui ont réussi à s'établir comme des acteurs considérant les questions sociales et environnementales dans leur stratégie de gouvernance de pouvoir identifier et collaborer avec des entreprises du réseau également inscrites dans ces types de démarches.

4- Phases Préparatoires à la mise en place du label

Pour une révolution effective et efficace de l'entreprise durable au sein de la zone francophone, la mise en place du label de gouvernance d'entreprise durable requiert la réalisation de phases préparatoires, à savoir:

- **Vulgarisation des outils de responsabilité sociétale déjà existants :** la responsabilité sociétale des entreprises concerne toutes les entreprises à tout moment de leur vie. Mais de quoi s'agit-il ? Quels domaines concerne-t-elle ? Comment la mettre en place au sein de l'entreprise ? Ces questions sont abordées dans divers documents normatifs décrivant la responsabilité sociétale des entreprises, ses principes directeurs, ses outils, et les des thèmes que l'entreprise est amenée à traiter. Il est important de sensibiliser les entreprises sur l'existence et le contenu de ces outils pouvant leur servir de guide dans leur démarche RSE.

02 mai 2024

- **Instauration d'un cadre d'échange entre les patronats:** il s'agit de créer un cadre de discussion afin de partager outils pratiques issus de l'expérience des entreprises, ainsi que leur taux de réussite, comprendre leurs difficultés d'application et/ou de réussite (le cas échéant), trouver des solutions (si possible), et apprécier la possibilité d'une application globale de ces pratiques.
- **Adoption d'un instrument de gouvernance durable/RSE pour les PME :** piliers de l'économie mondiale, il est critique d'accorder une attention particulière à la contribution des Petites et Moyennes Entreprises aux enjeux du développement durable. Quelle que soit la diversité de leurs activités, ou leur maturité économique, l'adoption d'un instrument commun (Chartes, Principes, etc.) assurerait le partage d'une même éthique des affaires par les PME francophones prenant en considération leur engagement pour le développement durable.

Par la suite, une consultation publique pourra être lancée afin d'envisager la meilleure méthodologie et le cadre institutionnel et technique afin de conduire à l'adoption du label.

7

Contribution du Gabon

Proposition du Conseil Economique Social et Environnemental du Gabon pour l'Avis conjoint de l'UCESIF.

Thème : « La francophonie contemporaine, à la croisée des défis économiques, numériques et de la transition énergétique : Quels futurs enjeux privilégier ? »

Avec la fin imminente des énergies fossiles, décidée par la COP28, pour sauver la planète victime du réchauffement climatique résultant de l'activité humaine émettrice des gaz à effet de serre, les pays dépendant du pétrole, du gaz ou du charbon, pour leur économie, leurs recettes budgétaires et leur politique de redistribution des ressources, se trouvent confrontés à un triple défi :

- Le défi de la transition énergétique vers les énergies propres et renouvelables, qu'il faut financer et maîtriser les outils de production, notamment pour les besoins d'autonomie énergétique, en termes de qualité et de quantité ;
- Le défi de la diversification économique, notamment par l'industrialisation des différents secteurs économiques qu'il faut également financer, pour sortir de la dépendance aux recettes budgétaires pétrolières ou gazières, ainsi que pour des offres d'emplois décentes et suffisants, au profit des jeunes et des femmes ; le continent africain étant le plus jeune du monde avec 200 millions de jeunes de 15 à 24 ans en 2018 et le double en 2045, selon les données de la Banque Africaine de Développement;
- Le défi de trouver des carburants de substitution aux hydrocarbures, pour les besoins de transport des personnes et des produits (import export), en matière aérienne, maritime, fluviale, ferroviaire et terrestre.

Plusieurs pays de l'espace francophone, en général, ceux de l'Afrique en particulier, sont confrontés à tout ou partie de ces subdivisions du défi de la transition énergétique ; qu'il est indispensable de le relever de façon prioritaire, car condition essentielle pour faire face efficacement aux défis économiques et numériques.

En Afrique francophone et francophile, les producteurs classiques des fossiles, comme le Gabon, le Congo, la Guinée Equatoriale et l'Algérie, sont confrontés à ce défi, de même que les nouveaux arrivants sur ce marché, notamment le Sénégal, la Mauritanie, le Niger et la Côte d'Ivoire, qui risquent de passer de l'espérance au désespoir.

La question est de savoir comment la francophonie peut-elle développer des solidarités multiformes, en vue de porter, ensemble, le défi de la transition énergétique, comme le fait l'Union européenne ?

Le Gabon, dans la poursuite de son leadership africain pour la biodiversité et le climat, en consacrant, depuis feu Omar Bongo, plus de 11% de son territoire aux parcs nationaux terrestres et marins, vient de lancer, sous la Vision de Son Excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, Président de la transition, Président de la République, Chef de l'État, un ambitieux programme pour une électrification nationale à 100% verte et renouvelable et un vaste plan de diversification économique, le tout basé sur une industrialisation propre, pour un développement inclusif et la prospérité partagée.

Une telle Vision nécessite d'importants moyens endogènes, mais aussi des partenariats internationaux, notamment au sein de l'espace francophone.

Mais, l'économie gabonaise est dépendante du pétrole qui contribue pour près de 50% du PIB et 36,5% des recettes budgétaires de l'Etat.

S'agissant de la transition énergétique, le développement du secteur électrique est une priorité pour le Gabon, afin de répondre à la demande croissante en énergie industrielle et domestique, pour soutenir une croissance économique, forte et durable, notamment par :

- Le renforcement des capacités de production électrique pour atteindre 80% d'énergie à base des centrales hydroélectriques, une source d'énergie renouvelable et propre, pour laquelle le Gabon a un fort potentiel naturel, et 20% en d'autres sources d'énergie propre;
- La construction des réseaux de transport d'énergie électrique sur un linéaire de 1720 kms dans la quasi-totalité des villes du pays à l'horizon 2030;
- Le développement de l'industrie du gaz naturel liquéfié, au titre d'énergie de la transition, car énergie fiable, efficace et moins polluante ;
- La réalisation des barrages hydroélectriques pour le développement des projets d'industrialisation de l'économie, notamment ceux de la chute de l'impératrice et de Fé2, pour une capacité additionnelle de 174 MWh, pour répondre à la demande en hydroélectricité du projet du fer de Bélinga dont le besoin exprimé est de 500 MW, alors que les besoins de l'usine sidérurgique, localisée autour de Booué, sont évalués à 1000 Mégawatt, dans le cadre de l'exploitation du fer de Bélinga.

Pour ce qui est de la diversification économique, des mesures fiscales et douanières incitatives comprennent des exonérations fiscales temporaires, des réductions des droits de douane, pour les importations de matériel et équipement destinés aux projets structurants, ainsi que les incitations fiscales pour les entreprises investissant dans les secteurs prioritaires, notamment pour :

- Le renforcement des infrastructures logistiques de soutien à l'exploitation minière et le transport des métaux précieux et minéraux critiques, dont les coûts sont estimés à :

Programmes	Linéaires	Besoins en financement
Construction de 13 axes routiers	2159 kms	2.406.000.000.000
Réhabilitation de 6 tronçons	670 kms	315.364.000.000
Construction de 9 ponts	1480 ml	131.360.000.000
Auscultation de 4 ponts	-	2.000.000.000

- La construction d'un chemin de fer à 2 voies longé par une route 2 x 2 voies de Bélinga vers le port à eau profonde projeté à Mayumba ;
- Le développement de l'agriculture avec la création de 5 zones agricoles ;
- La réhabilitation de 642 ha de blocs agro-industriels de café-cacao ;
- La gestion durable des ressources forestières ;
- Le développement de l'éco-tourisme, dont les projets sont estimés à 99.000.000.000 FCFA.

Face à de tels enjeux exacerbés par d'autres grandes incertitudes mondiales, comme les conflits, avec notamment le retour de la guerre classique, la solidarité francophone peut s'organiser sur la base des recommandations suivantes :

Recommandation 1 : Mettre en place un outil partenarial francophone et francophile de financement et d'accompagnement de la transition énergétique.

Recommandation 2 : Instituer une task-force de suivi-évaluation de l'outil partenarial de financement et d'accompagnement de la transition énergétique.

Recommandation 3 : Œuvrer ensemble pour conférer au gaz naturel le statut d'énergie de transition, à l'instar de ce que l'Allemagne a obtenu dans la taxonomie verte de l'Union européenne ou taxonomie européenne de la durabilité, qui institue un système de classification des activités durables sur les plans climatique, environnemental et social.

Recommandation 4 : Organiser le leadership de la francophonie dans la mobilisation effective du fonds climat de 100Mds \$ US par an, promis par les pays historiquement responsables du réchauffement de la planète, en application du principe pollueur-payeur, et comme contrepartie réparatrice du sacrifice consenti par les pays producteurs des fossiles, acceptant abandonner leur production, pour sauver la planète et sauvegarder l'humanité.

Telles sont les recommandations qu'il convient de prendre en compte, pour être portées par la francophonie, en général, et l'UCESIF, en particulier.

Fait à Libreville, le 14 JUIN 2024

Pour le Conseil Economique, Social et Environnemental du Gabon

8 Le Commonwealth

COMMONWEALTH LES PAYS MEMBRES

- Royaumes
- Républiques
- Monarchies avec un souverain local



The Commonwealth

En 2022

56 États membres

30 282 502 km²

2,6 milliards d'habitants

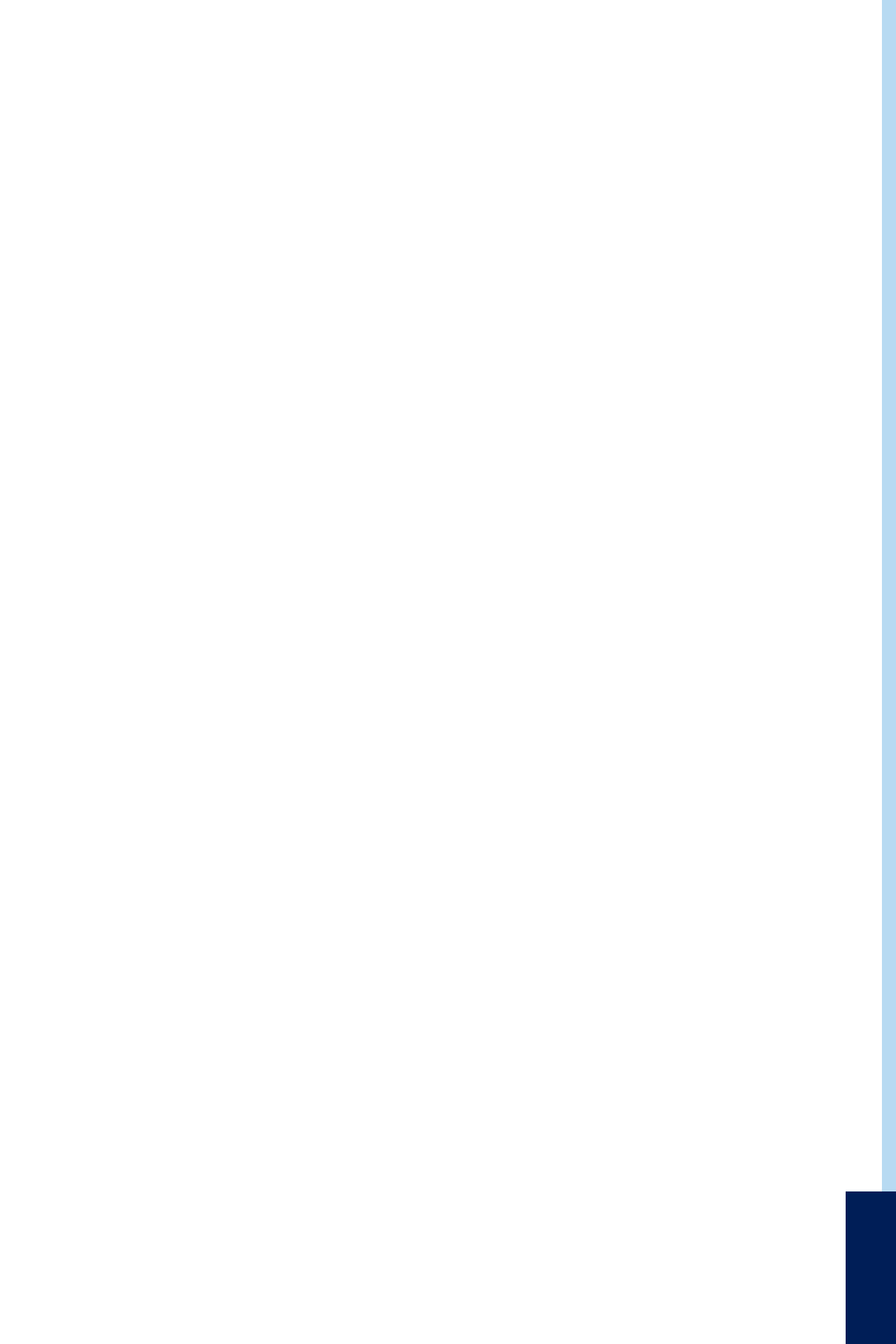


Si le *Commonwealth* a été créé en 1949, ses origines remontent à l'Empire britannique. En 1884, lors de sa visite en Australie, Lord Rosebury avait déjà qualifié l'Empire de « *Commonwealth des Nations* ». Aujourd'hui l'organisation regroupe 31,9 % de la population mondiale, soit 2,2 milliards de citoyens appartenant aux 54 pays membres. Le *Commonwealth* a dépassé le cadre géographique de l'Empire britannique, avec l'adhésion récente du Mozambique (1995) et du Rwanda (2009). Le premier paragraphe de la Charte du *Commonwealth*, adoptée en décembre 2012, souligne l'importance des enjeux économiques et commerciaux. Ses membres s'engagent à promouvoir un système de commerce multilatéral « le plus libre possible ». En effet, on peut parler d'un « effet du *Commonwealth* », vu l'importance du commerce intra-*Commonwealth*, malgré la fin de la « préférence impériale ». Aujourd'hui, on estime que les coûts des entreprises sont de 10 à 15 % plus faibles pour les pays du *Commonwealth* qui commercent avec d'autres membres, par rapport à ceux qui échangent avec des pays tiers. De 1970 à 1995, la part de l'investissement intra-*Commonwealth* est évaluée à 58 %, la part des importations à 38 % et celle des exportations à 34 %.

9

Table des sigles

AFD	Agence française de développement
AIMF	Association internationale des maires francophones
APF	Assemblée parlementaire de la francophonie
APF	Alliance du patronat francophone
AUF	Agence universitaire de la francophonie
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CES	Comité économique et social européen
CESE	Conseil économique social et environnemental
CESEC	Conseil économique, social, environnemental et culturel
CMF	Conférence ministérielle de la Francophonie
COING	Conférence des organisations internationales non gouvernementales de la Francophonies
COP21	21ème Conférence des Etats parties
CPCCAF	Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones
DFEN	Direction de la Francophonie économique et numérique de l'OIF
FIEF	Forum international des entreprises francophones
FLAM	Français langue maternelle
GAF	Groupement des ambassadeurs francophones
GPF	Groupement du patronat francophone
IDH	Indice de développement humain
IFDD	Institut de la francophonie pour le développement durable
INPI	Institut de la propriété intellectuelle
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et communication
OCIRP	Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance
ODSEF	Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
RDC	République démographique du Congo
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
UA	Union africaine
UCESIF	Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones
UE	Union européenne
UGTT	Union générale tunisienne du travail



Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

cece.fr

Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux



Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411240007-000524 - Dépôt légal : juin 2024 • Crédit photo : Dicom

lecese.fr

9, place d'Éléna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative



Les éditions des
Journaux officiels

N° 41124-0012

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-167416-5



9 782111 674165